

ESPACE

de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / AVRIL 2014 / N°428

Dossier :

l'éthique tient le choc

Cannabis :
fumée blanche?

Centrafrique :
fausse guerre de religion



3 Éditorial
Vive l'école!

Par Henri Bartholomeeusen

4 Droit de suite
**Extension de la loi sur l'euthanasie :
signée, un point c'est tout****Libres, virgule, ensemble****6 Livres ensemble****Un facho précédent**

Patrice Lestrohan nous entraîne dans les abysses de la manif « Jour de colère ». Toutes quenelles dehors.

Fumée blanche sur le cannabis ?

L'approche répressive est has been. Anne Cugnon fait le point sur ce dossier brumeux.

« Juvenile in Justice »

Suite à l'expo photo de Richard Ross, Jean Musway revient sur la question des délinquants mineurs.

16 International**Centrafrique : l'habit ne fait pas la
guerre de religion**

Moussa Dioum connaît bien l'Afrique. À l'heure où l'on charge parfois les religions de tous les péchés, il nous explique qu'en Centrafrique, les choses sont un peu plus complexes.

**Une campagne européenne peu
spirituelle**

À la veille du scrutin européen, les lobbys religieux fourbissent leurs armes et préparent « leurs » députés. Pascal Martin s'en inquiète.

**Wassylia Tamzali, féministe
radicale et universaliste**

Gabrielle Lefèvre s'est entretenue avec une passionaria de la cause féministe pour qui la laïcité apporte bien des solutions!

**28 Dossier. L'éthique tient
le choc**

Après les assauts des activistes conservateurs sur l'euthanasie des mineurs et le mariage pour tous, il était temps de revenir sur les questions éthiques, avec rationalité et à tête reposée.

64 Entretien

Jean Sloover a rencontré l'économiste atterré Jean-Christophe Defraigne (deuxième partie).

68 Chronique

En route pour la redécouverte du Néant, avec Patrice Dartevelle.

70 Espace de brièvetés**72 Arts****Discours politiquement incorrect à la nation.** Amélie Dogot a recueilli les propos de David Murgia, le comédien belge qui monte... à la tribune et démonte les puissants.**Nass Belgica, une expo avant
d'être une mémoire.**

Tout a-t-il été dit sur Nass Belgica ? Olivier Bailly relève le pari que non.

**Quand l'art debout met le
génocide à genoux !**

Nous revenons encore sur le génocide des Tutsi avec Frédéric Vandecasserie, à la découverte du Collectif pour les Hommes debout et son projet artistique multimédia.

65 Coup de pholie**Désir d'humour dure toute la vie...**

Par Nadine Monteyne-Dupont

Édito / Par Henri Bartholomeeusen, président du CAL**Vive l'école!**

La campagne électorale bat son plein et au cœur des débats, un sujet revient sans cesse : l'école.

L'école laïque, celle qui libère, qui émancipe par l'instruction et qui postule l'égalité des citoyens comme condition de la démocratie, l'école de Ferrer et de Buls est, elle aussi, en difficulté.

Car l'égalité qu'elle postule, quelle est-elle ? Une égalité à l'échelle de l'humanité ? Tous les hommes sur terre sont-ils égaux ou devraient-ils l'être ? Une égalité à l'échelle des communautés internationales, des États-nations, unités de mesure de nos démocraties ? Concilier l'idéal d'un monde commun à tous les humains avec la défense des États de droit, des communautés et syndicats de tous ordres ? Sur cette délicate question, les intellectuels sont en général muets. Les représentants politiques et du monde associatif aussi. Et pourtant, l'école laïque, parce qu'elle défend la liberté par l'émancipation de tous, revendique l'égalité et le chemin qui y conduit : la solidarité.

Une récente déclaration du président du Parlement européen témoigne qu'un risque d'explosion sociale en Europe n'est pas à exclure, notamment du fait qu'un jeune sur deux s'y trouve au chômage. Nous avons perdu la certitude que demain sera meilleur qu'hier ou aujourd'hui. Nous vivons une crise mondiale et profonde de transformation, un passage à gué pour une humanité consciente comme jamais d'un destin lié, une crise nourrie d'incertitudes qui ajoute à l'angoisse des plus démunis.

L'humanité se cherche et la laïcité apparaît comme l'une de ses options. Cela commence par un cri d'indignation plutôt que par l'adhésion à une solution toute faite. Par une volonté d'émancipation plutôt que par la foi en quelque discours manichéen. Cela devrait se poursuivre par des égalisations fondées sur l'instruction plutôt que sur le sacrifice des libertés.

Si la laïcité n'est pas un parti, nous savons bien auxquels et desquels elle ne peut s'accommoder. Si la laïcité n'est pas une transcendance, il demeure que sa perspective vise à réconcilier le singulier et l'universel, à détrôner les luttes et antagonismes humains comme uniques moteurs de l'histoire. Pour que l'égalisation soit le fruit d'une émancipation, en matière d'enseignement, ce n'est pas en répartissant l'insuffisance des moyens de manière toujours plus égalitaire que l'on répond adéquatement à l'impératif laïque.

L'effort démocratique doit en faire une priorité au nom même de la solidarité avec les plus faibles. Ce que nous recherchons, c'est l'ouverture et la liberté des consciences, non leur endormissement dans la tiède justification d'une carence partagée. Cette démocratie-là, c'est dans l'éducation qu'elle se forge, c'est dans l'enseignement qu'elle s'ancre. Alors pour conclure, comme le fit Francisco Ferrer en bravant du regard le peloton d'exécution, crions haut et fort : « Vive l'École moderne! » 🌹

Extension de la loi sur l'euthanasie : signée, un point c'est tout

La signature par le roi de l'extension de la loi sur l'euthanasie a mis fin (provisoirement ?) à une levée de boucliers des franges conservatrices de la société chrétienne. L'ADMD et le CAL ont eu l'honneur d'être le cœur de cible d'attaques virulentes à répétition. Dénominateur commun de ces salves bien pensantes : l'amalgame, le soupçon et le procès d'intention érigés au rang d'arguments massues. Les habituels pourfendeurs des libertés individuelles que sont le mouvement «pro-vie», Action pour la famille, le magazine *Dimanche*, Euthanasie-stop, Citizen Go ou la Communauté de Sant'Egidio s'en sont donné à cœur joie. Cette dernière, notamment, avait lâché son fiel dans une carte blanche parue dans *La Libre* sous le titre «Qui arrêtera le train de l'euthanasie?». Sa signataire, Hilde Kieboom, nous y prêtait des propos que nous n'avons jamais tenus, affirmant sans ciller que le Conseil Central Laïque «rêve déjà [de voir l'euthanasie autorisée pour] des personnes qui ne sont plus en état d'exprimer elles-mêmes leur volonté». Or, le communiqué du CCL auquel il est fait référence précise, bien au contraire, que cela ne pourrait s'envisager qu'à la condition expresse qu'elles aient signé une déclaration anticipée –ce qui est fondamentalement différent. Elle laissait entendre aussi que des familles pourraient pousser des malades à la mort pour s'en débarrasser plus vite et ne plus devoir payer les frais d'hospitalisation. Un tel procès d'intention est par-

faitement odieux et injurieux. Aucune loi n'autorise ni n'autorisera jamais de telles pratiques, aucun médecin ne se prêtera jamais à un acte aussi morbide; le laisser entendre dénote dans le chef de l'auteure un esprit pour le moins retors et une évidente volonté de nuire par le mensonge –on ne peut imaginer qu'elle soit ignorante à ce point des réalités du sujet qu'elle s'autorise à traiter. Les chrétiens croient-ils déterminer le monopole de l'amour de la vie? Si c'était le cas, ils commettraient une lourde erreur. C'est précisément par amour de la vie que des personnes incurables et en souffrance extrême demandent LIBREMENT d'en finir avec ce qui n'en est plus qu'un simulacre. Dans un contexte aussi délétère, le livre du chef de clinique et spécialiste des soins palliatifs à l'Institut Bordet Dominique Lossignol, *En notre âme et conscience*, qui vient de sortir, survient à point nommé pour remettre, non pas l'église au milieu du village, mais le médecin et le patient au milieu du débat. (YK)

L'imprimerie Kliemo nous écrit...

La Rédaction de votre mensuel *Espace de Libertés*, nous a fait part de vos remarques concernant l'odeur dégagée par la brochure. L'imprimé se réalise sur un papier offset, un papier avec une surface ouverte et l'absorption d'encre est donc plus importante que pour un papier couché, qui a une surface calandree. Soucieux de l'environnement, nous avons opté pour des encres issues d'une combinaison de liants à base végétale. Ces composants –des huiles naturelles– moins polluants gênent plus l'odorat mais ne sont pas nocifs.

Ces deux facteurs groupés, font que l'imprimé dégage une certaine odeur, parfois dérangeante, qui s'estompe au cours du temps.



Dominique Lossignol, *En notre âme et conscience*. Fin de vie et éthique médicale, Bruxelles, Espace de Libertés, coll. «Liberté j'écris ton nom», 2014, 96 pages, 10 euros.

Campagne « Valeurs laïques »

Libres, virgule, ensemble

Depuis cinq ans déjà, le logo du CAL est explicitement souligné par une belle signature institutionnelle. Ce que certains appelleront improprement un «slogan» –qui n'est jamais, étymologiquement, qu'un «cri de guerre». Alors que le jargon technique anglo-saxon de la communication y verrait davantage un *claim*, autrement dit une affirmation, une déclaration, une revendication, voire un droit légitimement réclamé : «Libres, ensemble».

Libres et ensemble. Vibrante déclaration donc, dont il nous a semblé opportun de rappeler la présence et le sens profond, tout au long de 2013, à travers une campagne d'éducation permanente célébrant les valeurs de la laïcité qu'elle porte implicitement : la solidarité et l'égalité dans la liberté vécue ensemble, les «libertés plurielles» partagées ou revendiquées ensemble.

Agrémentée d'un flambeau librement réinterprété lui aussi, dont la fonction symbolique reste bien de «transmettre la flamme de nos valeurs», cette trilogie «liberté-égalité-solidarité» s'est déployée sur affiches dans toutes les régionales du mouvement laïque. Ainsi qu'en format géant dans un nouvel événement grand public, la Fête des solidarités à Namur. Où de jolis ballons captifs arboraient ces mêmes trois mots au-dessus d'une foule jeune et sans soucis estimée à 23 000 festivaliers. Le ballon de la liberté s'y est d'ailleurs fait la malle, ce qui semble bien dans l'ordre des choses qui nous échappent...

Comment ne pas faire le rapprochement, par contraste, avec le colloque organisé à l'ULB, en ce printemps précoce de 2014,

par plusieurs partenaires dont Bruxelles Laïque et le CAL, autour d'une question de société plus que préoccupante, alarmante même : «Des (nouvelles) prisons, et après ?». Ou le discutabile exercice du partenariat public-privé dans la délicate gestion de l'enfermement carcéral («deux détenus à loger pour chaque nouvelle place créée», selon un sociologue de l'administration des établissements pénitentiaires).

Paradoxe apparent que de revendiquer les libertés pour tous et d'avoir en même temps à traiter de la privation de liberté pour des prisonniers entassés de plus en plus nombreux ? (N.B. 12 000 détenus bientôt mais, conclut le statisticien, il faut «cesser de considérer la croissance de la population pénitentiaire comme un phénomène naturel sur lequel le politique n'a pas de prise».)

De l'importance, en tout cas, de cette petite virgule qui, dans notre signature, sépare et conditionne la proximité de ces deux mots : libres, virgule, ensemble. Libres avec s, car «oui mais», ensemble, collectivement. Partageant un même espace de liberté, oui, mais dans le souci d'un respect mutuel... Cette fameuse liberté des uns qui s'arrête là où commence celle des autres. Mais, à l'inverse, la liberté des autres qui finit là où commence le respect des uns, sinon la justice de tous. «La liberté demande qu'on s'en occupe», écrivait Stendhal.



À quoi répond comme en écho, dans *Un prisonnier russe*¹, traitant de l'arbitraire qui, dans les prisons russes, fonde les catégories d'une «coopération étroite entre l'administration et les bandits, qui poursuivent chacun leurs propres objectifs, purement intéressés», l'ex-oligarque et ancien détenu Mikhaïl Khodorkovski. Lequel conclut laconiquement : «L'arbitraire est à double face». La liberté aussi. (JD)

¹ *Un prisonnier russe*, Paris, Steinkis, coll. «Sans filtre», 2013.

Un facho précédent

La manifestation parisienne, antisémite et « fascistoïde » (dixit le conservateur « Figaro » lui-même) de la fin janvier l'a prouvé : l'ultradroite tricolore se sent du cœur au ventre. Plus grave sans doute, cette délirante mouvance s'alimente de purs fantasmes qui, les réseaux sociaux aidant, deviennent des réalités pour une partie de l'opinion.

Par Patrice Lestrohan
Journaliste

Difficile de donner tort à l'ancien ministre français de la Justice Robert Badinter qui l'a dénoncé le premier : « C'était [bien] la première fois depuis l'Occupation que [le dimanche 26 janvier dernier] l'on criait "Dehors, les juifs!" dans les rues de Paris. » Et plus précisément dans les rangs d'une tumultueuse manif baptisée « Jour de colère ». Pour l'anecdote, c'était déjà le nom, sous sa forme latine et liturgique (*Dies irae*), d'un groupe de virulents intégristes bordelais. Rassemblant à peu près 17 000 agités, la manifestation s'est d'ailleurs achevée, pour une minorité de participants cependant, par une suite d'affrontements avec les forces de l'ordre. En expansion depuis le retour de la gauche au pouvoir, l'ultradroite était à la manœuvre. (Par souci de respectabilité électorale, le Front national de Marine Le Pen s'était abstenu, de rares militants exceptés.) En sus de ses propres groupuscules, cette ultradroite fédérait aussi ce jour-là une floraison de minimevements, à l'occasion informels, sinon improvisés (Cercle des avocats libres, Hollande m'a tué, etc.) ainsi qu'un noyau dur des « antimariages

pour tous », c'est-à-dire des antimariages homos. Des retardataires : cette union a été légalisée l'an dernier.

Fait nouveau : jusqu'à présent, les extrémistes « bruns » de l'Hexagone se distinguaient par leur racisme antibasané et antinoir. Surprise, on remarquait cette fois dans leur sillage des jeunes gens « issus de l'immigration » selon la formule consacrée, pour beaucoup des fans du douteux humoriste Dieudonné. Entre rejet d'un brumeux « sionisme », revendications communautaires et protestations « anti-système », faire la part de leurs motivations n'est pas simple. Une toute nouvelle version en tout cas du fameux triptyque « Black-Blanc-Beur », plutôt synonyme jusqu'à présent d'ouverture et de tolérance. Pas vraiment le propos du moment où dominaient les affectueux slogans : « Ça va péter ! » « Faurisson a raison/les camps, c'est bidon ! » ou encore, pour les plus blancs s'entend, « la France aux Français ! », ce qui rajeunit, sans oublier, « CRS, police des juifs » ! Quels juifs ?

1 Longtemps isolé, l'ex-universitaire Robert Faurisson est le pionnier et le chef de file des « négationnistes » français. C'est-à-dire de ceux qui nient la réalité de la « solution finale » nazie. Et donc l'existence des camps de la mort.

« Penseur » nazi

Le rapprochement a tenté certains : cette manif est intervenue 80 ans moins quelques jours après la fameuse émeute du 6 février 1934. À cette date historique, les ligues d'extrême droite et des associations d'anciens combattants qui penchaient dans le même sens tentèrent de donner l'assaut au Parlement : 15 morts, plusieurs cen-

pouvait du moins expliquer la colère des apprentis putschistes. Le nouveau chef de gouvernement, le radical Édouard Daladier, venait de limoger le préfet de police Jean Chiappe, suspect de complaisance pour les défilés d'ultras. Défilés incessants depuis l'annonce, quelques semaines plus tôt, de la mort, un rien suspecte, du fameux Alexandre Stavisky. Issu d'une famille juive d'Ukraine – du nanan pour ces



© Pierre Andrieu/AFP

Une joyeuse bande d'antisémites lors de la manif « Jour de colère », soutenue par les intégristes catholiques de Civitas, entre autres.

taines de blessés. Comparaison n'est pas raison. Sûr, ces excités de l'avant-guerre souhaitaient réellement abattre « la Gueuse [la République] enjuivée ». Mais, à défaut bien sûr de la justifier et a fortiori de l'excuser, l'actualité

furieux –, cet escroc de haut vol était en cheville avec des ministres, parlementaires, magistrats, etc.

Rien de tel en ce début d'année. Aucun événement précis, aucune décision



Alain Sorel, nazi revendiqué, entouré de quelques sympathiques membres de sa garde personnelle.

gouvernementale particulière n'ont suscité la démonstration de force et les slogans haineux qu'on a dits. Et pas même vraiment l'interdiction du one-man-show de Dieudonné. Dans leurs déclarations générales, les organisateurs du «Jour de Colère» mettaient plutôt en avant *«le matraquage fiscal, l'enterrement de notre armée [en action dans deux conflits africains], la libération des délinquants [les prisons sont remplies très au-dessus de leur capacité d'accueil], l'assassinat de notre identité, la destruction de nos familles, le débousolage de nos enfants»* et on en passe.

L'antisémitisme braillard de la manif du 26 a au moins une source évidente: le délire permanent d'une figure de cette mouvance, le penseur (?) tourmenté Alain Soral, «national-socia-

liste» autoproclamé, très présent sur la Toile, proche de Dieudonné et follement acclamé à son arrivée dans le cortège. L'expression de ce sympathique (res)sentiment surprend toutefois. Ténor de la Nouvelle Droite des années 80, Alain de Benoist l'a assez justement remarqué dans l'hebdo *Le Point*: les journalistes, ou essayistes, Alain Finkielkraut, Élisabeth Lévy et Éric Zemmour comptent parmi les éditorialistes les plus résolus contre le pouvoir socialiste!

Sodome et Gomorrhe?

Les faits sont là: sur fond de «défiance» généralisée du pays, le mot revient dans divers sondages, secouée de hautes turbulences mentales, l'avant-garde «ultra» a visiblement inspiré

une rage fantasmagique à toute une partie traditionaliste de la population qui se sent à l'évidence menacée, dans ses croyances comme dans son mode de vie. Au point de soutenir à peu près n'importe quoi. *«Hollande, ennemi de la vie privée de nos enfants!»*, proclamaient ainsi des pancartes dans le dernier défilé, pacifique celui-ci, des anti-mariages pour tous, une semaine plus tard. Qu'est-ce à dire? Le ministère de l'Éducation appelle, à peu près dans le même temps, et dans quelques écoles seulement, des instituteurs et des élèves du primaire à se pencher, pour les corriger, sur les clichés les plus sexistes? Sûr, pour cette frange un rien réac de l'opinion, l'autocratie PS a décidé de faire enseigner une bizarroïde «théorie du genre». Doctrine qui inviterait même écoliers et collégiens à se masturber en classe! Des pères et mères en ont, pendant plusieurs jours, retiré leurs têtes blondes des écoles. Une sénatrice socialiste fait banalement observer que *«les enfants n'appartiennent pas à leurs parents»*? Le propos, aussitôt déformé sur les réseaux sociaux, devient: pour la gauche, *«les enfants appartiennent à l'État»*. (Les médias les plus modernes convoient décidément tout!) Le gouvernement prépare une loi assez anodine sur la famille, et d'ailleurs abandonnée depuis? Aucun doute, ce texte va autoriser et la procréation maternelle assistée et la gestation pour autrui. Tout à fait exact, il ne prévoyait ni l'une ni l'autre.

«On [le pouvoir] veut changer de peuple», a commenté ce jour-là, devant micros et caméras, l'écrivain Renaud Camus, autre peinture de «Jour de colère». Il ne causait pas

que d'immigration. Les enragés le jurent très haut, une certaine France le reprend en chœur: déjà affameuse de la classe moyenne, la clique qui gouverne n'a d'autre fin «sociétale» que l'instauration d'un gigantesque Sodome et Gomorrhe dans un Hexagone soviétisé. Sans préjudice d'une imminente et active pratique de l'euthanasie. Très politique à sa façon, le primat des Gaules et archevêque de Lyon Mgr Barbarin, tout premier croisé du combat antimariage gay, ne l'avait pas envoyé dire dès l'automne 2012, à l'aube de cette mobilisation: *«Après, ils [sic] vont vouloir faire des couples à trois ou quatre. Après, peut-être, un jour, l'interdiction de l'inceste tombera.»* Le discours même qu'attendaient les cathos ultras, présents aussi le 26 et qui ne se sont pas visiblement près d'en rabattre de leurs rengaines.

À l'heure où se bouclait *Espace de libertés*, «Jour de colère», c'est aussi le nom du «collectif» organisateur, annonçait pour les samedi et dimanche 5 et 6 avril de nouveaux défilés dans vingt grandes ou moyennes villes de province comme, rebelote, à Paris, histoire aussi pour ces joyeux prosélytes de se compter plus précisément sur le terrain. À l'affût de toutes les grognes en cours (râlantes des taxis contre une nouvelle concurrence, des centres équestres contre l'augmentation de la TVA, etc.), ces chaleureux rassemblements se proposaient d'en appeler «à la destitution» du chef de l'État. Tout en dénonçant «une diabolisation» dont ils seraient victimes! La France de François Hollande veut décourager le militantisme humanitaire! 🍌

Fumée blanche sur le cannabis ?

Ces derniers mois ont été riches en initiatives politiques et prises de position relatives à la libéralisation du cannabis. Un point s'avère nécessaire...

Par Anne Cugnon
Centre d'Action Laïque

En Amérique latine, le constat de l'échec de la « guerre à la drogue » prônée par les États-Unis et des sanglantes dérives qu'elle engendre a mené à une réflexion sur la mise en place de politiques alternatives en matière de stupéfiants.

D'outre-Atlantique...

Dans son rapport de 2011, la Commission mondiale sur la politique des drogues – dont sont notamment membres plusieurs anciens présidents sud-américains et Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies – préconise de « mettre un terme à la criminalisation, à la marginalisation et à la stigmatisation des consommateurs de drogues qui ne causent pas de préjudice à autrui [...], [d'] encourager l'expérimentation par les gouvernements de modèles de régulation légale des drogues, de manière à réduire le pouvoir du crime organisé et à protéger la santé et la sécurité de leurs citoyens »¹.

En décembre dernier, en approuvant le texte visant à un marché réglementé du cannabis, le très progressiste président uruguayen José Mujica accomplit

une première mondiale. Cette expérience menée en Uruguay aura un impact non négligeable, mais on peut néanmoins penser que c'est l'évolution de la situation aux États-Unis qui influencera le plus l'inflexion future de la politique menée en matière de stupéfiants au niveau mondial.

L'approche répressive contribue à la consommation et génère des problèmes de santé publique.

À l'heure actuelle, 21 États américains sur 50 se sont engagés concrètement dans un processus de modification législative à l'égard du cannabis selon des cadres plus ou moins stricts. La plupart en autorisant sa consommation à des fins thérapeutiques, certains permettant également son usage récréatif.

Lors d'un récent référendum, les électeurs des États du Colorado et de Washington ont décidé, levant



© Antonio Nava/AFP

Incontestablement, la marijuana recèle des dangers cachés ! (Mexique, 2011)

la prohibition, de la légalisation du cannabis dans leurs États respectifs. Depuis janvier 2014, les dispensaires du Colorado ont ouvert leurs portes avec la possibilité de vendre en toute légalité jusqu'à 28 grammes de cannabis à chaque visite d'un client âgé d'au minimum 21 ans. Déjà surnommé « l'or vert », le cannabis constitue un nouveau marché qui suscite de grands espoirs commerciaux pour les cultivateurs et les distributeurs et une partie des recettes fiscales du cannabis récréatif, taxé à 35%, devrait servir à alimenter le budget des écoles publiques de l'État.

Au niveau fédéral, par contre, vente et possession restent interdites et l'agence antidrogue américaine vient encore d'indiquer que le cannabis devait res-

ter classé au niveau fédéral dans la plus haute catégorie de dangerosité².

Signe que les mentalités évoluent, lors d'un sondage Gallup en octobre dernier, 58% des Américains se déclareraient favorables à la légalisation de la marijuana et Barak Obama a récemment déclaré qu'elle n'est pas, selon lui, plus dangereuse que l'alcool.

À nos contrées...

Depuis septembre dernier, mondes politique et académique bruissent également sur ce thème.

Plusieurs mouvements des jeunes politiques francophones se sont ainsi successivement prononcés dans les médias en faveur d'une légalisation

² Le cannabis aussi dangereux que l'héroïne ?, mis en ligne le 5 mars 2014, sur www.lematin.ch.

¹ La Guerre aux drogues, rapport de la Commission mondiale pour la politique des drogues, juin 2011.

21 États américaines sur 50 se sont engagés concrètement dans un processus de modification législative à l'égard du cannabis.

encadrée du cannabis, révélant au passage un clivage générationnel au sein des partis sur ce sujet. Et, fait assez rare pour être souligné, ils se sont associés – hormis le cdH, le CD&V et la N-VA –, dépassant le clivage linguistique, pour publier une carte blanche commune sur le sujet³. Et, fin février, contre l'avis de la hiérarchie du parti, le congrès électoral du Sp.a a approuvé à une courte majorité un amendement déposé par la section des jeunes du parti visant à légaliser la vente, la détention et la consommation de cannabis.

Des universitaires de renom, les professeurs Tom Decorte, criminologue (UGent), Paul De Grouwe, économiste (KU Leuven) et Jan Tytgat, toxicologue (KU Leuven), désireux de relancer le débat, ont publié une étude dans laquelle ils plaident pour une évaluation de la politique belge menée en matière de cannabis⁴. Leur constat est accablant. Mettant en lumière l'échec de l'approche répressive, ils observent qu'elle contribue à la consommation et génère des problèmes de santé publique. Ils préconisent dès lors d'expérimenter des politiques alternatives.

Résumant leur position dans une récente carte blanche, Paul De Grouwe insiste notamment sur le paradoxe suivant : « Plus la répression s'intensifie, plus grand est le nombre de ceux qui n'ayant rien à perdre se lancent dans la production et la distribution de drogues. Lesquelles, du fait d'être illégales, promettent des profits démesurés. »⁵ Il prône une autre approche qui viserait à légaliser et à réglementer la production et la distribution du cannabis sur le modèle de l'alcool. Les importantes ressources budgétaires jusqu'alors dévolues à la répression pourraient l'être à des dispositifs d'information et de prévention visant à diminuer la consommation, ainsi qu'à des programmes d'aide et de traitement des consommateurs, non plus considérés comme des criminels.

Suite à cet appel, la ministre de la Santé Laurette Onkelinx vient de missionner la cellule générale de politique drogues en vue d'évaluer cette question et d'identifier les améliorations possibles. Un groupe de travail devrait rendre ses conclusions au second semestre 2014. Dans quels sens iront celles-ci ? *That's the question...* 🍓

3 Cannabis : les jeunes politiques interpellent leurs aînés, mis en ligne le 27 janvier 2014, sur www.lesoir.be.

4 Tom Decorte, Paul De Grouwe, Jan Tytgat, Cannabis : bis ? Pleidooi voor een kritische evaluatie van het Belgische cannabisbeleid, mis en ligne le 18 novembre 2013, sur www.ugent.be.

5 Cannabis : les paradoxes de la répression, carte blanche de Paul De Grouwe, dans *Le Soir*, 8 janvier 2014.

« Juvenile in Justice »

En matière de droits de l'enfant en Belgique, jusqu'ici, différents niveaux de pouvoir exercent des compétences et la coordination est laissée à l'État fédéral. La 6^e réforme de l'État va transférer certaines compétences vers les entités fédérées. Avec quels effets ?

Par Jean Musway
Centre d'Action Laïque de Charleroi

Parmi les compétences transférées, on trouve celle relative au « droit sanctionnel » des mineurs, une compétence qui va être transférée aux communautés. La déclaration de politique générale prévoit la communautarisation les matières suivantes : définition de la nature des mesures pouvant être prises à l'égard de mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction (FQI) ; règles de dessaisissement ; règles de placements en établissement fermé ; les établissements fermés, selon les modalités

à déterminer. Ces quatre matières relèveront désormais des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, pour Bruxelles, de la COCOM.

Clichés et stéréotypes

Quant à la proposition de la ministre de l'Intérieur sur les sanctions administratives communales (SAC) ramenant l'âge pour être sanctionné à 14 ans et pour être dessaisi à 16 ans, elle a amorcé le virage vers un durcissement



© Richard Ross

Un univers carcéral sans horizon pour ces mineurs californiens.

à l'égard des jeunes. La notion du droit sanctionnel a pris résolument le pas sur celle de la protection telle que stipulée dans la loi de 1965 révisée en juin 2006.

Alors que les travaux de la Comori (commission de mise en œuvre de la réforme) débutaient et que le transfert de cette compétence soulevait de nombreuses questions, les principaux acteurs concernés semblaient esquiver le débat. Le CAL/Charleroi a voulu jouer un rôle prospectif et provoquer un dialogue constructif de nature à déboucher sur des réflexions mais surtout sur des propositions. C'est ainsi que le 19 mars 2013, chercheurs et acteurs de terrain se sont réunis au Palais de Justice de Charleroi pour questionner l'enfermement des mineurs, les clichés, stéréotypes et discours parfois populistes véhiculés en amont, afin de proposer des balises pour construire l'avenir de la protection de la jeunesse dans le cadre de la défédéralisation des compétences.

L'objectif du colloque, dont les actes viennent d'être publiés¹, était d'amener un débat constructif sur l'évolution du cadre juridique ainsi que sur celle de la politique de protection de la jeunesse comme compétence à défédéraliser suite à la 6^e réforme de l'État. Des nombreuses questions ont fait l'objet de communication et de débat. En voici quelques-unes ainsi que les réponses apportées.

Prévention oui, mais...

Partant d'un regard international, quelles leçons tirer pour le local au sujet de la politique relative à la justice

des mineurs? L'exposition de Richard Ross en marge de laquelle était organisé le colloque, les expériences de terrain tant du Réseau international des travailleurs de rue (Dynamo International) que de Défense des enfants International, ont montré que la situation des mineurs est pire ailleurs parce que le régime juridique est particulièrement sanctionnel, alors que le droit «protectionnel» à la belge est une notion plus porteuse. Il est aussi apparu qu'il était essentiel de préserver ce modèle protectionnel en y mettant des moyens. Les entités fédérées ont donc intérêt à favoriser une telle politique.

Les échanges ont montré qu'être favorable à une politique de prévention n'ouvrait pas nécessairement la porte à une apologie de l'impunité; les sanctions doivent être adaptées. La Fédération Wallonie-Bruxelles était donc invitée à envisager de mettre sur pied une politique de protection de la jeunesse jouissant des moyens et ressources nécessaires pour éduquer.

Autre question: comment garantir une équité de traitement entre jeunes ayant commis une même infraction mais domiciliés dans des communautés différentes? Il y a là un sérieux risque de dysfonctionnement...

Comme a tenu à préciser le délégué général aux droits de l'enfant Bernard De Vos, dans l'éventail des mesures à prendre à l'encontre des mineurs qualifiés de «délinquants», l'enfermement devrait être l'*ultima ratio*, le dernier recours après que toutes les autres solutions ont été envisagées. ✦



La politique de prévention n'ouvre pas nécessairement la porte à une apologie de l'impunité.



18 Centrafrique: l'habit ne fait pas la guerre de religion

22 Une campagne européenne peu spirituelle

25 Wassyla Tamzali, féministe radicale et universaliste

Centrafrique : l'habit ne fait pas la guerre de religion

Effondrement de l'État, guérillas et vendettas urbaines, pillages, viols, massacres en série, profanations de lieux de cultes (mosquées et églises), avec son cortège de milliers de morts et plus de 400 000 personnes déplacées, tel est le lugubre visage qu'offre la République centrafricaine (RCA). Livré aux abîmes, le pays est à la merci des miliciens d'autodéfense, les antibalaka aux prises avec les rebelles de l'ex-Séléka. Avec en toile de fond, l'instrumentation d'un conflit interreligieux.

Par Moussa Dioum
Journaliste

L'opération «Sangaris» des forces françaises et des armées africaines est loin d'apaiser la spirale de la violence. En dépit de l'élection de la présidente de transition, Catherine Samba-Panza, la paix reste un vain mot. En mars 2013, le désormais ex-chef d'État centrafricain Michel Djotodia et ses miliciens de la Séléka prenaient le pouvoir à Bangui, chassant ainsi le général François Bozizé à la tête du pays depuis dix ans. Un tournant décisif qui précipitera la RCA dans un cycle de terreur. L'alerte avait déjà sonné début 2012, avec la rébellion de la Séléka: une coalition de mouvements d'opposition et de groupes armés à majorité musulmane partait vers le nord du pays, zone frontalière avec le Tchad. La funeste marche victorieuse de ces troupes armées sur Bangui révélait au grand jour de graves exactions à l'endroit des populations hostiles à la rébellion.

L'ampleur du drame humanitaire aura pris de court aussi bien l'ONU que les ONG qui s'inquiétaient de «l'instabilité politique et l'insécurité aggravant la situation humanitaire dans le pays». Alors que l'évêque de Bossangoa, une ville où le conflit a fait des centaines de morts, tirait déjà la sonnette d'alarme en parlant d'un «début de génocide» perpétré par la rébellion et des forces étrangères. Un diplomate français redoutait en ces termes l'intrusion des mercenaires de la sous-région: «Il y a un cocktail explosif en Centrafrique, et nous craignons que ce pays ne crée un appel d'air pour tous les groupes armés de la zone». Certains observateurs évoquaient le risque d'un nouveau «sanctuaire de terroristes» en RCA. Sentiment accentué par les soupçons du Pentagone de voir la Centrafrique servir de base à des islamistes radicaux désireux de déstabiliser l'Afrique cen-



©Patrick Fort/AFIP

La présence de troupes européennes peut-elle contribuer à désamorcer le conflit?

trale. De quoi fantasmer sur l'éventuelle présence des ex-djihadistes du Mali ou d'éléments de la secte nigériane Boko Haram, voire des miliciens ougandais de l'Armée de résistance du Seigneur.

La RCA, un faux bastion d'islamistes

Loin de ces seigneurs de guerre, ce sont plutôt des combattants tchadiens et soudanais alliés de Séléka qui se sont révélés par leur cruauté au lendemain de la prise de Bangui. Porteuse de revendications politiques, cette coalition hétéroclite ne dispose d'aucun programme d'islamisation apparentée à l'intégrisme religieux que d'aucuns lui prêtent. La minorité musulmane (15% de la population de la RCA) est

devenue, par amalgame et par défaut, le fer de lance de la Séléka. Cette collision de circonstance est instrumentalisée jusque dans le cercle du pouvoir. Le Premier ministre démissionnaire Nicolas Tiangaye tempêtait en prenant les musulmans comme responsables: «Des assassinats et massacres, des enlèvements, destructions et pillages, les exactions sur la population civile et les destructions d'églises.» Le président Djotodia, musulman de père et catholique de mère, accusait ouvertement les milices chrétiennes d'être responsables des massacres, même s'il reconnaissait son manque d'emprise sur certaines composantes de la Séléka. L'amalgame entretenu au sommet de l'État ira crescendo après la démission collective du gouvernement à la suite des accords de N'Djamena le 10 jan-

vier. La débandade des Séléka, laissant le champ libre aux miliciens d'autodéfense, redessine les rapports de force dans une confrontation interethnique à connotation religieuse.

Pour les observateurs avertis, la crise centrafricaine ne saurait être réduite à une dimension confessionnelle. C'est l'avis Michel Luntumbue, chercheur au GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité)

cation médiatique de la lecture confessionnelle de ce conflit a sans doute aussi alimenté le climat de rupture et d'hostilité intercommunautaire.

L'alternance au pouvoir par la violence

En fait, ce petit pays de 4,5 millions d'habitants, avec son record peu enviable de deuxième espérance de vie la plus faible du monde (48 ans) et



© Sia Kambou/AFP

Quels que soient les motifs des combats, le quotidien de la population ressemble souvent à ceci...

pour qui: «Des éléments de vulnérabilité structurelle se conjuguent à des éléments conjoncturels/contextuels à un moment donné, et ces derniers opèrent alors comme facteurs déclencheurs ou amplificateurs de crises. Le clivage confessionnel, jusqu'à l'exacerbation récente de la crise, n'a jamais été déterminant en Centrafrique.» À l'évidence, l'amplifi-

un taux de mortalité trois fois supérieur au seuil d'urgence humanitaire, renoue ainsi avec le cycle de violence qui a émaillé son histoire. Cela remonte même avant son indépendance quand Barthélémy Boganda, promu président, périt dans un accident d'avion dans de sombres circonstances. Son successeur, Abel Goumba, fut ren-

versé par David Dacko, instigateur d'un système dictatorial. En 1966, le très controversé Jean Bedel Bokassa confisque le pouvoir avant d'être démis quatre ans plus tard par l'armée française à travers l'énigmatique opération «Barracuda» qui mit fin ses dérives impériales. Rebelote, son prédécesseur David Dacko reprit du service. Et pas pour longtemps, car le général Kolingba le chassa du pouvoir en 1981, avec la bénédiction de Paris. La vague de démocratisation contraignit le général à organiser des élections pluralistes en 1993. Ange-Félix Patassé sortit vainqueur du scrutin. Son action ne fut guère plus convaincante que celle de ses prédécesseurs. Le pays subit une sanglante guerre civile en 2002-2003. Le général François Bozizé en profita pour s'emparer du pouvoir, par un putsch, le 15 mars 2003. Mais à son tour, il échoua et le scénario désormais reproduit avec un soulèvement armé en 2006-2007. *Bis repetita*, avec la rébellion de la Séléka. À l'origine, le mouvement militaire pour l'intégration socio-économique et l'application des accords politiques issus des négociations avec Bozizé. Mais le temps d'un déballage, le programme vire au règne de la terreur. L'inédit dans cette épopée tragique, c'est l'immixtion du clivage confessionnel qui générera un nouveau protagoniste, en l'occurrence la tristement célèbre milice d'autodéfense, les antibalaka. En représailles aux exactions commises par les combattants de la Séléka, des insurrections populaires s'organisent autour d'anciens soldats de l'armée régulière embrigadant de facto des populations de confession chrétienne. Le glissement sémantique se double d'une amplification média-

tique qualifiant désormais les antibalaka de milices chrétiennes, malgré l'absence de toute mission doctrinale.

Qui se cache derrière les antibalaka ?

Dans la traduction littérale du terme, on parle d'antimachette mais au sens d'antidote renvoyant ainsi au phénomène des *zaraguina*, coupeurs de route qui écumaient jadis les villes, villages et contrées reculées du pays. Ces termes sont en corrélation avec des pratiques mystiques et rituels d'initiation pour les membres du groupe. Ces mouvements, remis au goût du jour en réponse aux atrocités instaurées par les Séléka, n'ont aucune orientation religieuse et confessionnelle.

Même si dans leur structuration, les milices d'autodéfense ne sont pas investies d'une mission religieuse, leur cible c'est à la fois les combattants de la Séléka et les populations musulmanes. La terreur change de camp. Payant leur supposée complicité avec les troupes de Djotodia, la minorité musulmane centrafricaine et les ressortissants des pays limitrophes (Soudan, Tchad, Cameroun) sont harcelés et poussés vers l'exil. L'instrumentalisation des confrontations interethniques atteint aussi les forces françaises et tchadiennes d'interposition, accusées de parti-pris tantôt pour les Séléka tantôt pour les antibalaka. Pour Patrice Gourdin, docteur en histoire: «L'instabilité politique de la RCA, son naufrage économique, l'instrumentalisation régionale et l'indifférence internationale témoignent de l'absence de "Prince rédempteur".»

Une campagne européenne peu spirituelle

Que pèsent la moralité et la religion dans la campagne qui précède les élections européennes du 25 mai ? Peu et beaucoup à la fois.

Par Pascal Martin
Journaliste

À la question : « *M. Mikolasik, pourriez-vous dire quelle a été votre meilleure expérience ou ce que vous avez fait de mieux pendant vos cinq dernières années au Parlement ?* », le parlementaire slovaque inscrit au PPE (Parti populaire européen) répond : « *En qualité de médecin et d'ancien professeur adjoint dans le domaine de la bioéthique à Bratislava, j'ai estimé qu'il était de mon devoir de contribuer activement à l'évolution du débat sur les questions de bioéthique au Parlement européen.* »

Sous-marin

Ces propos rapportés par *Europeinfos*, le mensuel de la Comece (Commission des conférences épiscopales de l'UE et du Jesuit European Office) oublient de mentionner que Miroslav Mikolasik est aussi président de *Donum Vitae*, association empruntant son nom à l'instruction romaine de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur « *le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation* ». Une instruction qui nous vient du Cardinal Joseph Ratzinger, le futur Benoît XVI, et qui établit que « *du point de vue moral, une procréation vraiment*

responsable à l'égard de l'enfant à naître doit être le fruit du mariage ». De ce fait, la fécondation ou l'insémination avec donneur (homme ou femme) « *lèse les droits de l'enfant, le prive de la relation filiale à ses origines parentales, et peut faire obstacle à la maturation de son identité personnelle* » et « *prive objectivement la fécondité conjugale de son unité et de son intégrité* ».

Autrement dit, notre eurodéputé chrétien-démocrate slovaque est aussi le porte-parole d'un lobby religieux dans une assemblée que l'on pourrait imaginer largement sécularisée. En réalité, les religions et l'un de leurs moteurs politiques favoris – la bioéthique – y sont bien présentes. Mais jusqu'à quel point ?

Mesurer la chose en passant au crible la campagne qui doit mener aux élections européennes du 25 mai n'est assurément pas la meilleure manière de s'y prendre. En ce début de printemps, ladite campagne est pratiquement inexistante. Mieux vaut donc s'en référer à la législature écoulée pour constater que la bioéthique est capable de déclencher les passions

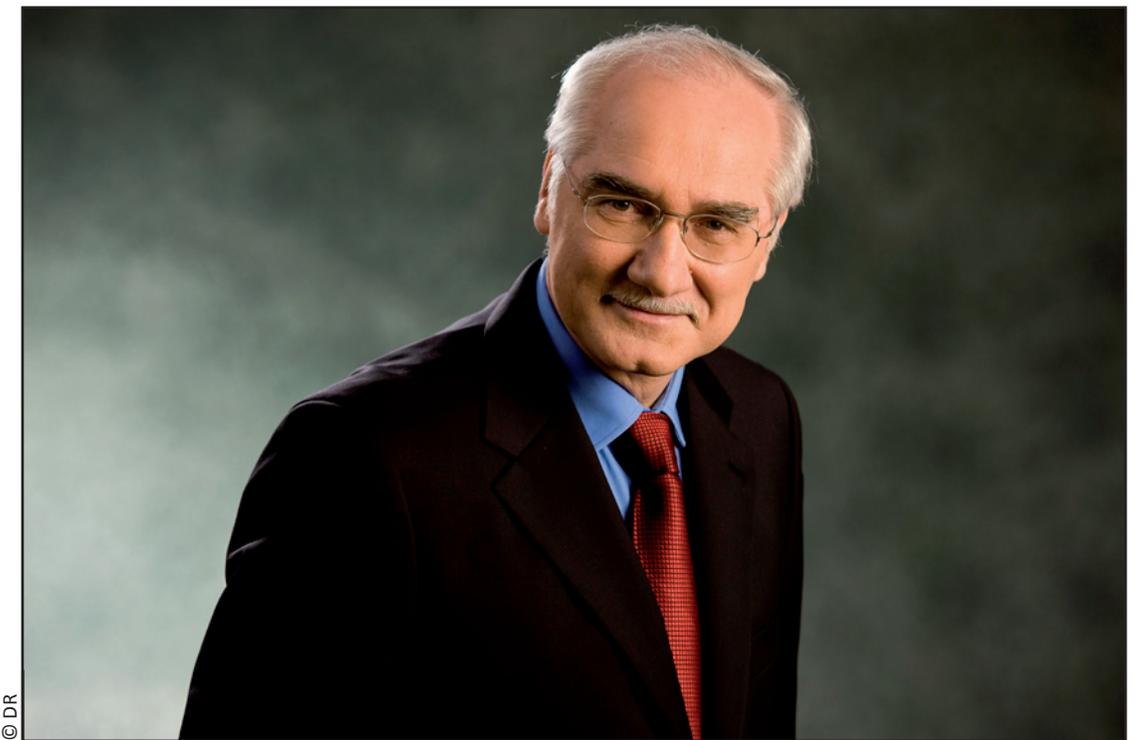
dans un hémicycle qui a pourtant mille autres dossiers à traiter. Il en fut encore ainsi en 2013 lorsque le financement européen de la recherche sur les cellules-souches embryonnaires revint à l'avant-plan.

Balkanisation

Le politologue François Foret (ULB) donne toutefois un certain nombre d'éléments qui permettent d'objectiver la vitalité des questions religieuses et éthiques au Parlement européen. Après avoir dépouillé quelque 300 programmes émanant des différents groupes politiques sur une période de trente ans (de 1979 à 2009), il en a conclu que si le fait religieux n'est que très occasionnellement au centre des débats, il est en

revanche « *périphérique* » dans 30% des cas. « *La moralité traditionnelle, explique François Foret, qui recouvre la famille, son éthique, la sexualité, ainsi que des thèmes comme l'avortement, l'euthanasie, etc. est peut-être un enjeu minuscule en apparence, mais non moins identitaire.* »

Ces identités contribuent à multiplier les fractures qui traversent les groupes politiques du Parlement – dans la mesure où ils regroupent artificiellement des partis politiques nationaux ou régionaux qui n'ont pas nécessairement d'atomes crochus entre eux. Ajoutons-y les divisions qui parcourent les différentes composantes du champ politique en matière de moralité – la droite conservatrice n'est pas la droite libérale – et surtout les clivages



© DR

Miroslav Mikolasik, député européen et sous-marin de l'association *Donum Vitae*.

nationaux sans lesquels il n'est point de politique européenne, et l'on comprendra qu'il y a autant de chapelles que de groupes de pression. Quant à l'opinion publique, «on n'ose pas imaginer ce que donnerait un référendum européen sur une question comme l'avortement ou les cellules-souches», confirme François Foret. *Le risque de balkanisation est énorme*».

Alliance objective

Reste que pour les parlementaires européens, les enjeux de moralité et de religion peuvent représenter une occasion de parler au cœur et aux tripes de l'électeur par le biais d'une symbolique puissante. Marine Le Pen excelle en la matière. De là à les mettre au centre de leur programme électoral, il y a une marge... En 2004, la polémique engendrée par Rocco Buttiglione, du nom de cet aspirant commissaire ultracatholique italien qui ravalait la femme au rang de faiseuse d'enfants, a mis le président de la Commission José Manuel Barroso dans une position inconfortable, mais elle n'a à aucun moment bloqué la machine européenne. Les questions socio-économiques restent bien au-dessus de la pile des dossiers à traiter. La crise n'a fait qu'accentuer cette réalité.

De nouvelles questions bioéthiques se pressent pourtant dans l'hémicycle européen. Elles ont trait à la génétique (recherche sur la cellule-souche embryonnaire) ou aux nanotechnologies. Mais elles n'en empêchent pas d'autres, plus anciennes (comme l'avortement), de remonter à la sur-

face et d'être remise en question par des lobbies qui peuvent y trouver un motif d'alliance objective, leur union étant toutefois moins évidente qu'il n'y paraît. En matière de convictions, chacun estime détenir la vérité, c'est bien connu.

La moralité traditionnelle, qui recouvre la famille, son éthique, la sexualité, ainsi que des thèmes comme l'avortement et l'euthanasie est peut-être un enjeu minuscule en apparence mais non moins identitaire.

La gauche n'échappe pas à cette agitation. Mais à nouveau, le point de vue national, fait d'histoire, de culture, de rapport à la sécularisation ou d'adhésion à la chose religieuse, compte pour beaucoup. La gauche polonaise n'est pas la gauche française. Au nom du respect porté à la vie, les Verts allemands ont quant à eux bien souvent divergé du reste de la mouvance écologiste en matière de bioéthique.

Ces élections européennes ne devraient pas faire mentir ces constats. L'époque est davantage au portefeuille qu'à la croisade. ✦

Wassyla Tamzali, féministe radicale et universaliste

Voilà une personne forte, enthousiaste, intelligente, subtile : véritable avocate de la cause du droit des femmes dans le monde et particulièrement dans le monde arabo-musulman¹.

Par Gabrielle Lefèvre
Journaliste

Féministe radicale ? «Oui. Pendant 13 ans, j'ai connu la guerre d'Algérie et j'ai compris que la véritable question était d'être libre ou pas, même pauvre, même femme, même non éduqué... Quelle déception donc aux Nations unies de constater que la question des droits des femmes était reléguée dans la case "affaires sociales" et pas celle de la "politique" ! Ce qui signifiait que l'on entendait "améliorer" la situation des femmes. Le féminisme ne consiste pas à "améliorer" mais à libérer ! Ce qui est plus radical, en effet. »

C'était l'entrée en matière, décapante, de Wassyla Tamzali : d'une voix douce, elle décortique les préjugés, les désinformations, les manipulations de concepts à la lumière de l'histoire en général et des événements récents, groupés sous le vocable de «révolutions arabes».

L'égalité n'est pas la liberté

«Il y a eu beaucoup de femmes portant le voile noir dans les rues de Bahreïn,

du Yémen, d'Égypte. Elles ne manifestaient pas pour le droit des femmes mais bien contre les régimes politiques. À côté d'elles, il y avait beaucoup de féministes car la question des femmes est un enjeu majeur de ces révolutions : il n'y a pas de droits des femmes sans démocratie et pas de démocratie sans droits des femmes. Il nous faut être égales et libres en même temps. »

«Le féminisme est une idéologie de la libération mais elle n'a pas été défendue par les femmes arabes qui ont préféré lutter pour l'égalité des droits. En Tunisie par exemple, elles n'ont pas mené la lutte pour la déconstruction de la famille car c'est le seul endroit où les femmes se sentent en semisécurité –qu'elles paient cher– puisque les espaces publics sont soumis à la loi du plus fort, du milieu. Il n'y a pas de milieu social qui permette à la femme d'aller dans la rue, au café, de manifester. N'ayant pas trouvé de société accueillant les idées modernes, les femmes sont restées sur le terrain de l'égalité. »

¹ Avocate, auteure et journaliste, Wassyla Tamzali a été pendant 20 ans responsable des droits des femmes au sein de l'Unesco et militante dans le mouvement féministe international. Elle a coordonné récemment *Histoires minuscules des révolutions arabes* (Paris, Chèvre Feuille étoilée, 2012). Elle était à Bruxelles le 13 février 2014 pour une conférence sur le thème : «La question des femmes est au cœur des révolutions arabes».



© Gallimard

Wassyla Tamzali : « La liberté n'est possible que grâce à la laïcité. »

En réalité, les sociétés arabes, musulmanes, n'ont jamais été confrontées à la question de la liberté, explique Wassyla Tamzali. Ainsi, en Algérie, la libération nationale a été la matrice de la pensée politique. S'adressant au groupe, elle a minimisé l'expression de la liberté individuelle. Puis, l'islamisation a imprégné la société avec l'appui du politique. Car la religion, en Algérie, en Tunisie, au Maroc et ailleurs a été utilisée pour assurer le contrôle

social. « Pendant 50 ans, les pouvoirs vont donner à l'islam conservateur les femmes, l'éducation, la culture, la morale comme monnaie d'échange de la paix sociale. Voilà pourquoi nos sociétés sont peu préparées à la liberté. Et quand on prétend être universaliste, féministe, démocrate, laïque, on se fait taxer d'étrangère, de traître à la nation. »

« Ceci explique que la révolution tunisienne soit née du ras-le-bol des jeunes,

Quand on prétend être universaliste, féministe, démocrate, laïque, on se fait taxer d'étrangère, de traître à la nation.

non pas pour la démocratie ni pour le féminisme mais pour dire non au souverain. La Tunisie a été le cadre de la première révolution existentielle dans le monde arabe. Des individus, hommes, femmes, jeunes se lèvent pour dire : "On veut être libres." »

Pourquoi l'islamisme a-t-il pris le pouvoir ?

Pendant 50 ans se sont développés des « monstres » que Wassyla Tamzali identifie comme l'alliance religion et politique. Selon elle, la démocratie ne peut pas démocratiser le religieux, celui-ci doit connaître sa propre révolution. La grande question du siècle se pose ainsi : est musulman celui qui s'identifie comme musulman, est-ce que la conscience libre s'accommode avec la croyance ? L'islam se sent en danger à cause du rejet des jeunes. Or, l'opposition, les contre-pouvoirs en place ne sont pas représentés par les partis politiques ; la voix démocratique n'a pas pu s'imposer entre le bloc identitaire (religieux) et militaire.

« La révolution arabe a fait sauter le couvercle et fait apparaître une majorité de radicaux islamistes. En effet, tous les comportements ont été sacralisés par un

islam réactionnaire, la vie quotidienne a été emprisonnée : c'est un véritable fascisme avec une ligne centrale, une hiérarchie, comme dans tous les fascismes portés par des idées mortifères de la vie. Ainsi, cet islam tue le désir, le désir des femmes lié à la vie, à la liberté. »

De plus, analyse Wassyla Tamzali, « Les islamistes ne font pas de politique, ils veulent prendre le pouvoir et quand ils obtiennent la majorité, ils confondent cela avec l'hégémonie. Ils ne veulent pas le respect des minorités mais imposer leur point de vue de manière hégémonique. Les Tunisiens n'ont pas accepté cela. Le Code du statut personnel datant de 1956 est devenu instrument de lutte pour les féministes. Il a transformé les mœurs, or les islamistes voulaient toucher aux mœurs et le petit peuple tunisien est descendu dans la rue pour défendre son art de vivre, son droit au travail même pour les femmes voilées. La nouvelle Constitution a été écrite par la rue ! Grâce à un va-et-vient entre la société politique et la société civile. »

Que penser des mouvements de féministes laïques qui utilisent la religion pour arriver à l'égalité ? « L'égalité ne donne pas le sentiment de liberté qui se trouve dans la recherche de ce qu'est une femme, dans la déconstruction de la religion, de la famille... La liberté n'est possible que grâce à la laïcité. À présent, la religion musulmane en Europe est devenue comportementaliste, elle interdit aux gens de penser. Je suis contre le multiculturalisme et pour le transculturalisme, par la défense des idées universelles essentielles aux hommes et femmes libres », conclut Wassyla Tamzali. ♣

L'éthique tient le choc

Espace de Libertés n'a pas attendu que les lobbys cathos et réacs en tout genre occupent l'espace que les médias leur ouvrent, souvent avec une bonne volonté admirable, pour souligner les progrès des «lois éthiques» en matière de santé publique et d'avancées du droit des femmes.

Il suffit, semble-t-il, qu'un polémiste qui ne représente que lui-même se fasse mousser dans l'outrance et dans l'insulte à l'égard des tenants de la «culture de mort» (lisez: les prochoix), que des groupuscules fascisants se rassemblent en éructant des slogans mêlant tout ensemble –euthanasie, avortement, mariage gay et antisémitisme– pour que les médias en fassent leurs choux gras au mépris de l'analyse critique des faits et de la rationalité.

Là où les promoteurs des droits se basent sur des études fouillées et des statistiques incontestables, les acharnés de l'interdiction n'ont à offrir que travestissement des faits, amalgames, procès d'intention ou fantasmagories nées d'une imagination décidément fertile en calamités humaines.

Le présent dossier revient sur les principales questions éthiques qui ont agité le landerneau ces derniers temps. Pour rétablir la réalité des faits, en dehors de toute actualité polémique et dans la pratique du libre examen. C'était bien le moins.

Yves Kengen
Rédacteur en chef

L'inquisition morale

Ceux qui oublient leurs libertés risquent d'en être privés. L'évolution, osons le terme de progrès, de la société avait permis, grâce au courage exemplaire de certaines, de certains et à l'engagement d'une majorité de citoyens, d'élargir les espaces de liberté. Liberté de faire des choix de vie et de fin de vie, des choix liés à l'intime, à la «disposition» de son corps.

Par Jean De Brueker
Secrétaire général adjoint - CAL

Cité en exemple pour son esprit d'ouverture, de tolérance par rapport à des choix personnels concernant les délicates questions du genre, construisant petit à petit une société diversité admise, acceptée et même reconnue, anoblissant la tolérance en la faisant passer de la condescendance à l'égalité, notre pays se caractérise par un esprit d'ouverture. La Belgique a démontré sa capacité à contourner les obstacles communautaires suite à quelques circonvolutions et à dégager un parfum de liberté, une senteur de non-conformisme.

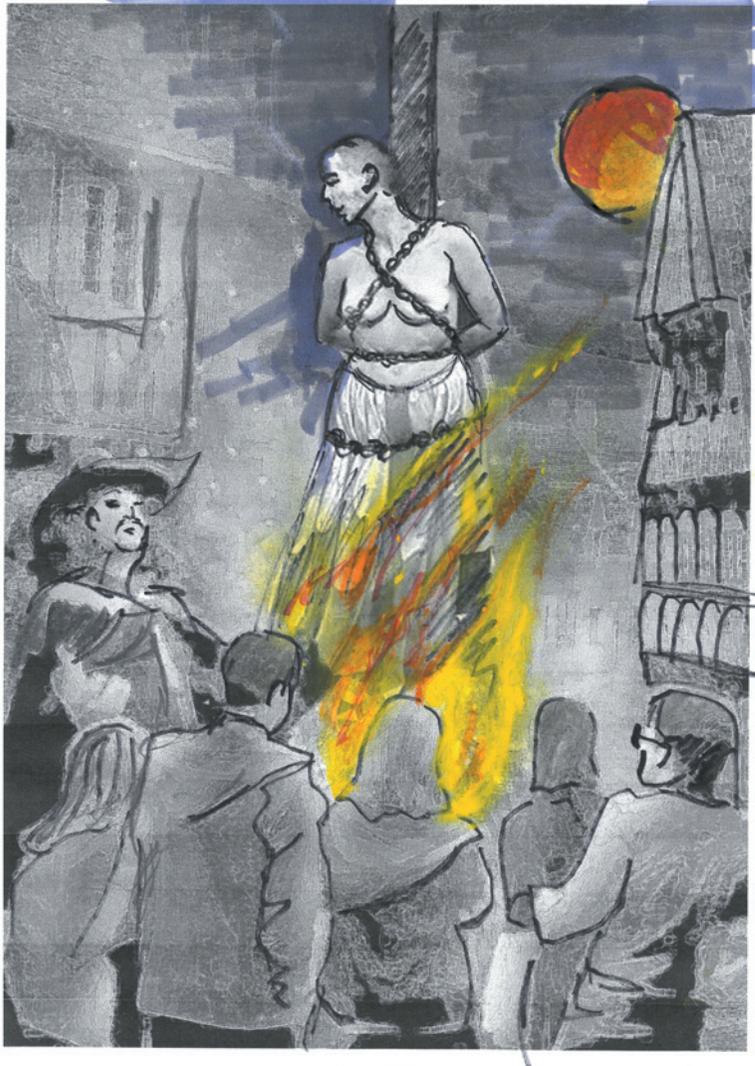
Or nous ne disposons, pas plus que l'Europe, de racines chrétiennes exclusives; il s'agit davantage d'un bouturage de catholicisme traditionaliste envahissant dans une solide couche de traditions diverses. Il y a des règles, qu'elles soient religieuses ou morales, qu'on énonce, des transgressions qu'on admet, une forme de pragmatisme humaniste dans le vrai sens de ce terme quelque peu galvaudé qu'il convient de défendre pour permettre la vie en commun.

La science avec conscience

IVG, euthanasie, fécondation in vitro, mariage homosexuel, si on a pu venir à bout de ces tabous, c'est parce que des citoyens ont pu dépasser le carcan moral de la hiérarchie religieuse sans nullement renier leurs croyances, voire leurs pratiques convictionnelles, et rejoindre les laïques (les Belges traduiront) pour revendiquer et voter un cadre juridique émancipateur, si non pour tous, du moins pour le plus grand nombre.

Ces croyants ouverts n'ont pas attendu pour faire la part des choses entre vivre leur spiritualité et imposer les dogmes de leur église de référence. Le retour du fondamentalisme religieux, du conformisme moral étriqué, est probablement statistiquement marginal, mais médiatiquement pesant. Les croyants heureux n'ont pas d'histoire, les croyants teigneux font des histoires.

Il ne convient pas pour autant de plonger tête baissée dans la permissivité à outrance, dans les manipulations éthiques et génétiques capables de traverser la tête d'illuminés dangereux. À



acquis en général et dans les matières qualifiées d'éthiques en particulier. La perte de repères due à la crise qui s'installe, au croisement de l'hypercommunication et de l'extrême isolement est un terrain fertile pour l'endoctrinement. Manquant de références, on tente d'attirer les «déboussolés» par des règles présentées comme partagées, des classements entre le bien et le mal, les bons et les méchants. Les prédicateurs, toutes convictions confondues, s'engouffrent dans les schémas simplificateurs et menacent le libre arbitre, le libre examen, des citoyens.

En diabolisant les déviations à une «normalité», on attise les oppositions, on incite au rejet, au communautarisme, à la marginalisation. Plutôt que de construire un espace commun riche de ses diversités, on doit faire face à des courants inspirés par le dogmatisme moral. En paraphrasant Amin Maalouf, il convient de se préserver de ceux qui «*parce qu'ils ont*

une religion, se croient autorisés à nous imposer leur morale».

Rien n'est jamais acquis, c'est pourquoi toutes les libertés doivent être impérativement préservées pour espérer pouvoir les vivre ensemble. ✦

L'image d'une recherche libre et créative, il est indispensable de garder le contrôle sur les avancées scientifiques, les capacités de performances technologiques en matière d'application de cette recherche. Nous prônons la science avec conscience, la liberté avec responsabilité.

Morale et religion

On peut s'interroger sur les raisons qui sont à l'origine de la remise en cause des

Résurrection des vieux démons...

Le 13 février 2014, la Chambre a adopté avec une majorité confortable l'extension de l'euthanasie aux mineurs: 86 pour, 44 contre, 12 abstentions. La signature du roi le 28 février a presque créé un buzz médiatique alors qu'il s'agissait d'un non-événement. Il est vrai que la tension était quelque peu montée au cours de ces derniers mois. Un petit retour en arrière s'impose pour comprendre ce changement de climat.

Par Jacqueline Herremans
Administratrice du CAL et présidente de l'ADMD

Depuis l'adoption en 2002 de la dépénalisation de l'euthanasie, peu d'affaires de cette nature ont défrayé la chronique. L'Ordre des Médecins, dès 2003, publiait un avis fondamental sur les attitudes à adopter par les médecins concernant les lois relatives aux droits du patient, les soins palliatifs et l'euthanasie. Les palliatifs recevaient de nouveaux moyens et la culture palliative se déployait harmonieusement sans faire l'impasse, sauf exceptions, sur les demandes d'euthanasie. La fin de vie s'humanisait. Confrontés à nos propres interrogations à l'occasion de l'accompagnement d'un ami, d'un parent vers cette mort choisie, tous, nous avons énormément appris au cours de ces dernières années.

Le couvercle de la marmite

Certes, la mort choisie d'Hugo Claus le 19 mars 2008 avait fait sortir de ses gonds Godfried Danneels. Cachez-moi cette euthanasie que je ne

saurais voir! La nomination d'André-Joseph Léonard comme archevêque avait coïncidé avec la réactivation de l'Institut européen de bioéthique (IEB). Muni de moyens incontestables qu'une association telle que l'ADMD, en dépit de ses près de 8 000 membres, ne pourra jamais obtenir, cet institut tente de faire oublier qu'il n'est jamais qu'un lobby défendant des normes catholiques extrêmement rétrogrades, au nom de la protection de «la vie» dès la conception jusqu'à la mort prétendument naturelle. Mais son pouvoir de nuisance en Belgique restait fort limité.

Cependant, la formation des médecins peinait à se mettre en place. Certains irréductibles «palliativistes» n'en démordaient pas: pas d'euthanasie chez eux. La clause de conscience se muait en objection de conscience revendiquée par des institutions. Par ailleurs, nous étions conscients que la loi n'avait pas

répondu à toutes les situations : les enfants, les personnes atteintes de démences dégénératives qui ne pouvaient compter sur la déclaration anticipée...

Au mois de février 2013, le Sénat a estimé qu'il était temps de se pencher sur ces questions qui avaient mûri au cours des dernières années. Mais ce faisant, il a soulevé le couvercle de la marmite dont se sont échappés tous les démons que nous croyions dater d'un autre temps.

Les premiers *scuds* sont venus de France. En vrac, les palliativistes français, le rapport Sicard, l'avis n°121 du Conseil consultatif national d'éthique, un film intitulé *L'euthanasie, jusqu'où?*, vaste manipulation diffusé sur la toile. Un organe de presse, *Famille chrétienne*, consacrait un dossier de huit pages sur «Euthanasie: le naufrage belge». Mise en cause de façon personnelle, je me suis vu refuser mon droit de réponse¹.

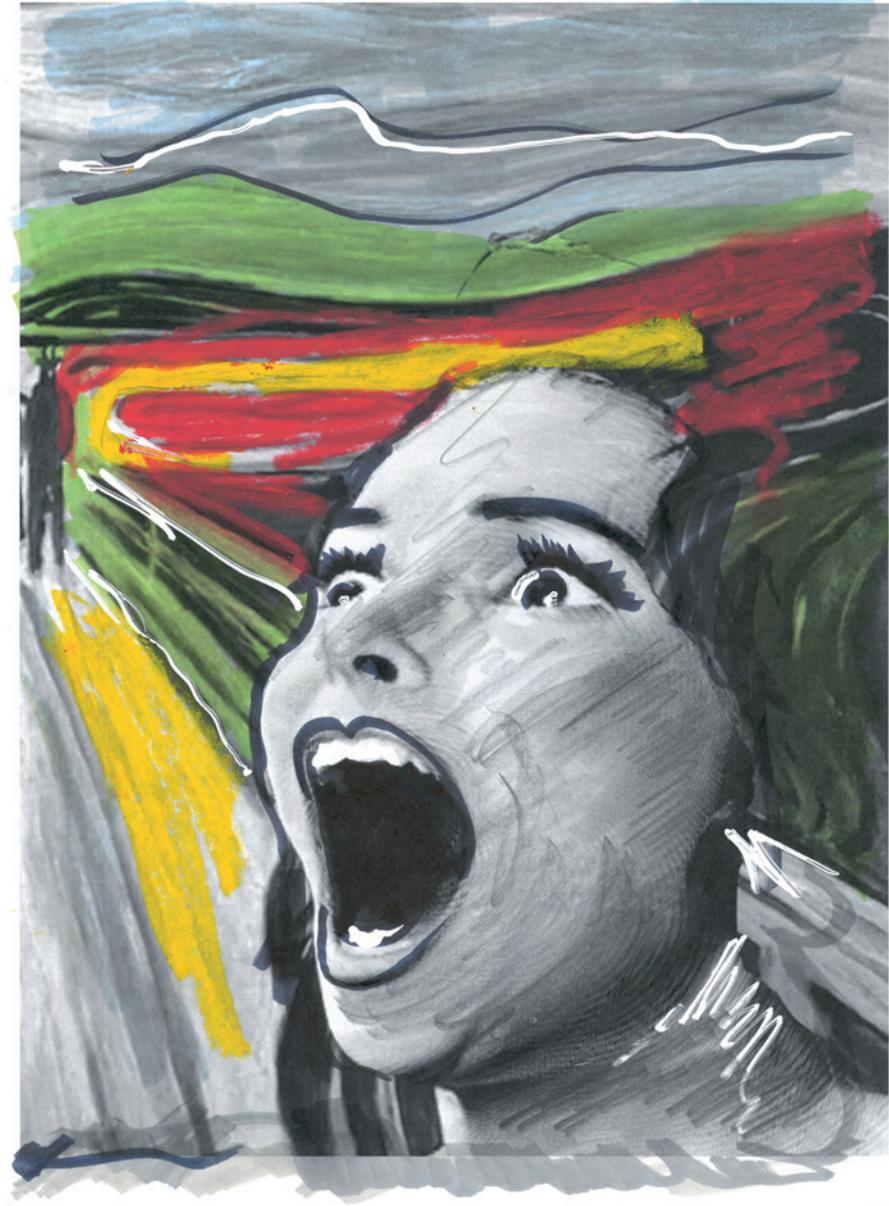
Sur la toile, en Belgique, le blog Euthanasie STOP, émanation de l'IEB et initié par le philosophe et activiste catho Michel Ghins, s'est présenté comme une «*voix discordante par rapport à l'extension de l'euthanasie aux mineurs*». En vérité, il eût été plus honnête d'annoncer tout de suite la couleur : contre l'euthanasie, un point c'est tout. Dans un premier temps, des articles parfois très anciens étaient injectés sur le blog. Ensuite, Euthanasie STOP s'est mis à gazouiller : un compte Twitter francophone s'est ouvert.

Les abonnés : beaucoup de Français du paysage de la Manif pour tous, Alliance Vita, les Veilleurs, le Printemps français, etc. L'extrême droite en a fait son miel. Les réseaux sociaux se sont activés.

Transparence de la démarche

L'IEB avait été parmi les premiers, par la voix d'Étienne Montero², à attaquer la loi du 28 mai 2002 par le biais du contrôle. Curieusement, depuis sa mise en place en septembre 2002, la Commission d'évaluation et de contrôle avait travaillé sans attirer la moindre critique, ni quant à sa composition³, ni quant à son rôle. Et puis tout doucement, a été distillé le soupçon : la commission ne contrôlerait pas car elle serait noyautée par l'ADMD. Bizarrie, aucun dossier n'a été transmis au Parquet. C'est devenu le leitmotiv, le slogan. Plutôt que de se pencher sur la réalité des choses, on a préféré jeter le discrédit sur certains membres de la commission. Quoi, la présidente de l'ADMD siège à la commission ? On a même été jusqu'à faire des comparaisons douteuses : c'est comme si un cigarettier faisait partie d'une commission pour la lutte anti-tabac. Le rôle de la commission serait-il donc de lutter contre l'euthanasie ?

InfoCatho.be a relayé ces insinuations avec délectation, notamment à l'occasion d'une sortie de la sénatrice CD&V Els Van Hoof, qui avait attaqué la commission. Le sénateur CDH du Bus a également fait une allusion à la commission. Ni l'un ni l'autre n'avaient cité de nom.



Pour InfoCatho, cette information n'était pas suffisante. La traduction en est : «*Dans le chef de Jacqueline Herremans, à la fois présidente du lobby de l'euthanasie et membre de la Commission de contrôle des euthanasies en Belgique.*» Et le journaliste

Matthieu Bruynseels de conclure : «*Mise sur la sellette par ces révélations, Jacqueline Herremans n'a pour l'instant pas encore pris la décision de démissionner.*»⁴ M. Bruynseels m'a harcelé pour m'interviewer... après coup. Il présentait la chose comme

⁴ «Euthanasie: de nouvelles révélations», mis en ligne le 12 décembre 2013, sur www.info.catho.be.

¹ N°1871 du 23 au 29 novembre 2013.

² Étienne Montero, doyen de la faculté de droit de l'Université de Namur, auteur du livre *Rendez-vous avec la mort* (Limal, Anthemis, 2013), pamphlet contre l'euthanasie, mais surtout Opus Dei.

³ La composition en est pluraliste sur base des candidatures reçues après appel officiel publié au MB et nomination des membres par arrêté royal.

un droit de réponse. J'ai accepté cette interview : elle est restée dans les caves du Vatican.

La ronde des pétitions

Après le vote de la proposition de loi par le Sénat, sont apparus les Dossards jaunes se qualifiant de collectif de jeunes « professionnels », indépendants de toute association existante, apolitiques et aconfessionnels. Ne cherchez pas les statuts : il n'y en a pas. Et pourtant, une des premières « réalisations » des Dossards jaunes est un appel aux dons. Deux noms reviennent : le porte-parole Drieu Godefridi et le coordinateur Étienne Dujardin. Leur cible privilégiée : la Commission de contrôle devant les bureaux de laquelle ils ont appelé à manifester à deux reprises. Lors de la première manifestation du 2 février 2014 qui avait regroupé une centaine de manifestants, Drieu Godefridi avait pris plaisir à faire huer mon nom...

Aconfessionnels, disent-ils. Leurs informations sont relayées avec complaisance par InfoCatho. Je dispose d'un courriel d'un curé appelant ses ouailles à aller manifester devant les bureaux de la Commission d'évaluation et de contrôle. L'une de leurs actions a consisté à lancer une pétition contre l'élargissement de l'euthanasie aux mineurs et bien entendu contre la Commission de contrôle. Cette pétition a été hébergée par CitizenGo, fondation espagnole défendant notamment le « droit à la vie et à sa préservation

de sa conception à sa fin naturelle ». Sur leur site, l'on trouve les pétitions contre les rapports Estrella et Lunacek du Parlement européen, pour la « réforme » de l'avortement du gouvernement espagnol de Rajoy, contre l'agression de l'Église catholique par l'ONU et, cerise sur le gâteau : la pétition appelant Philippe, roi des Belges, à ne pas signer la loi étendant l'euthanasie aux enfants ! Le lancement de cette pétition avait utilisé cette scandaleuse vidéo du Canadien Paul Saba qui avait mis en scène sa petite-fille de 4 ans.

La signature du roi clôt le débat. Les opposants auront échoué dans leurs diverses tentatives pour empêcher l'accession à une nouvelle liberté. Mais il ne faut pas s'y tromper et relâcher notre vigilance. Ce sont les mêmes qui souhaiteraient que la femme ne dispose plus du droit à l'avortement et se battent pour l'interdiction des recherches sur embryon. Leur but : revenir sur les différentes libertés que nous avons acquises au cours des dernières décennies. ✿

Euthanasie : la parole retrouvée

Je ne suis pas un spécialiste mais bien un généraliste. Je ne suis pas non plus l'euthanasiste qui, tel un exorciste, vient opérer nuitamment. Ne vous attendez donc pas à un discours purement scientifique, long et ennuyeux mais bien à de quelques réflexions du terrain sur le fond du problème et quelques expériences d'euthanasies vécues par un médecin de famille travaillant en zone rurale et pas du tout formé à cela au départ.

Par Thierry Vandebussche
Médecin

Je suis sorti de l'ULB en 1977 avec beaucoup de connaissances sur des maladies rares que je ne verrai jamais, mais sans aucune notion de ce qu'était et est toujours la médecine générale. Je voulais être généraliste et je le veux encore pour quelques années.

Je n'aime toujours pas poser les actes d'euthanasie mais je considère que mon métier consiste à aider des hommes et des femmes à vivre au mieux tant que cela est possible. Mais la vie est fragile et la fin souvent difficile, voire insupportable d'angoisses, de douleurs ou de dégradations. Et donc, logiquement une fin digne et sereine peut être souhaitée et il faut alors continuer à soigner même si c'est en donnant la mort. Je ne me pose donc pas trop de question, je ne suis pas un juge ! Je suis médecin et parmi tous les actes médicaux possibles, il en est un qui demande un engagement particulier : accompagner la fin de vie.

La situation avant la loi

L'ULB pas plus que les autres universités n'enseignait l'euthanasie. Pour ma part, j'ai eu droit comme d'autres à la divulgation, par un assistant, d'une formule létale à injecter en cas de nécessité, cela se passait à la va-vite dans un couloir de l'Institut Bordet.

Une fois installé à Yves-Gomezée, j'ai ajouté à ma « trousse d'urgence » les produits du fameux cocktail pensant ne jamais devoir les utiliser. Pourtant lors d'une de mes premières gardes j'ai été confronté à une demande brutale d'euthanasie d'un vieil homme cachectique¹, il était couché dans un lit crasseux et son fils pointait un fusil de chasse en hurlant : « *Si vous ne faites rien docteur, je tire !* »... Une simple sédation et le vieillard s'est assoupi et nous a quittés. Donc pas d'euthanasie au sens vrai du terme mais l'augmentation d'un traitement

¹ Cachexie : état d'affaiblissement et de maigreur extrêmes, lors d'une dénutrition ou de la phase terminale de certaines maladies (Larousse, NDLR).



antalgique dont les effets secondaires ont été un décès, j'y reviendrai.

Plus tard un vieux confrère décédé maintenant se confia à moi : cet homme d'expérience, catholique pratiquant et convaincu, me raconta qu'en 1940, lors des naissances d'enfants profondément handicapés dans les fermes, les médecins agissaient et que cela était bien ainsi... Il faut remarquer qu'à cette époque, le pouvoir du médecin était total, et aussi qu'il n'y avait pas de place pour le dialogue à ce sujet, tout se passait dans le mensonge, voire dans l'hypocrisie. Plus tard, un patient atteint dans sa dignité suite à une tumeur colique souffrait et je souhaitais parler avec lui de cette souffrance

et de sa fin proche, son épouse me l'interdit en me disant : « *Mais vous allez le tuer si vous lui parlez de la mort !* » Avant la loi, c'était donc le règne du non-dit, bref, une parole perdue.

L'arrivée des soins palliatifs

Dans les années qui ont précédé la signature de la loi de 2002, les soins palliatifs ont été particulièrement mis en avant sur la scène de la fin de vie. On ne pouvait allumer un poste de TV sans tomber sur un reportage mettant en évidence ces pratiques et exaltant leur capacité à résoudre toutes les douleurs et toutes les souffrances physiques ou morales qui précèdent le décès. J'ai donc participé activement à la plate-

forme de soins palliatifs de Namur en y défendant l'idée qu'il n'y a pas opposition entre soins palliatifs et euthanasie mais bien complémentarité, ce qui n'était le message ni des évêques belges ni de la majorité des acteurs du secteur palliatif. Mais les soins palliatifs ne sont pas la panacée annoncée en ce qui concerne la toute fin de la vie ; on peut même parfois parler d'acharnement palliatif et le fait, toujours hypocrite, de simplement augmenter les doses de morphinique sans vouloir donner la mort en est un bel exemple. Ainsi lors d'une de mes dernières participations à la plateforme de Namur, j'ai entendu dire qu'une patiente moribonde qui avait exprimé au bon moment qu'elle ne souhaitait pas l'acharnement thérapeutique devait être réveillée de son coma artificiel pour, même au prix d'une grande souffrance, répéter une fois encore son souhait. La douleur libérée et le mensonge toujours présent.

La situation depuis la loi

Je disais qu'une parole, celle du mourant, de son entourage, des médecins avait été perdue et effectivement si la loi de 2002 a apporté un changement important, c'est de redonner la parole à ceux qui souhaitent être maîtres de leur choix et de leurs libertés d'action tout en protégeant le médecin si la procédure proposée par la loi a été correctement suivie.

Donc la donne a changé, la parole est retrouvée, on peut maintenant

parler de la mort et de la fin de vie, on peut parler du suicide assisté et de l'euthanasie. Et il faut en parler tôt, même si nous savons qu'au fil du temps, les options peuvent évoluer, voire changer totalement. Ainsi en donnant la parole à un mourant, il m'est déjà arrivé deux fois que le patient change d'avis – non pas que je l'ai poussé à le faire, mais simplement en diminuant le stress par une longue conversation pendant laquelle je parle très peu. Je propose alors mon aide en cas de difficulté, ils savent donc que je serai là pour les écouter encore et leur apporter si nécessaire l'aide demandée.

Quand, au contraire, la décision est ferme et assumée par la personne, telle cette jeune grand-mère souffrant d'un cancer généralisé qui me dit calmement : « *Je ne veux pas que mes petits-enfants voient ma déchéance* », je lis le dossier, nous décidons de nous voir plusieurs fois pour parler ; et un soir nous avons sorti nos agendas pour choisir la date et organiser l'euthanasie au mieux dans le calme et la sérénité. Ce fut un moment poignant mais profondément humain, un au revoir, une dernière accolade, la perfusion qui coule et la paix qui s'installe. C'est fini, je rentre chez moi en pensant que j'ai agi selon mes convictions d'homme et de médecin.

Je n'aime toujours pas plus de pratiquer l'euthanasie mais je sais que j'ai fait ce qu'il fallait faire et cela me conforte quand je me souviens de son sourire calme et vrai, et d'un mot : « *Merci.* » 🌹

ÉVRAS : non, non rien n'a changé...

En juin prochain, cela fera deux ans que le décret fixant les missions de l'enseignement a été modifié pour y intégrer l'ÉVRAS. Cette avancée sur papier a-t-elle rencontré son objectif: offrir à tous les jeunes, et en particulier ceux qui sont défavorisés, une information égale sur la sexualité? Rencontre avec une actrice de terrain.

Par Sylvie Lausberg
Centre d'Action Laïque

Pour rappel, depuis la modification du décret, les institutions scolaires sont tenues d'intégrer l'ÉVRAS dans leur projet d'établissement, mais restent libres d'en fixer le cadre. L'ÉVRAS peut prendre place dans les cours existants de sciences, d'histoire, de religion ou de morale ou encore faire l'objet d'animations spécifiques prises en charge par les enseignants ou par des intervenants extérieurs.

Ce n'est qu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015 que le rapport d'activités trisannuel de chaque établissement scolaire permettra une évaluation des actions menées depuis la modification du décret. Pourquoi attendre? Nous avons décidé d'anticiper et d'interroger une actrice de terrain, Myriam M., qui, dans une école bruxelloise à discrimination positive, se trouve aux avant-postes pour identifier avancées et difficultés: «Le décret devait donner une impulsion, un élan pour soutenir, au sein des écoles, tous les acteurs de l'ÉVRAS. À ce stade, le constat n'est pas brillant: d'une part, parce que le décret ne prévoit aucun moyen particulier tant matériel

qu'humain pour assurer cette nouvelle mission, et d'autre part, parce qu'il n'y a pas de formation spécifique pour le personnel scolaire –qu'on soit enseignant ou professionnel de santé– alors que celle-ci s'avère nécessaire pour aborder des sujets qui touchent à l'intime et au vécu de chacun. De plus, chaque école, chaque public a des caractéristiques et des problématiques qui leur sont propres. Pour les rencontrer, une formation généraliste ne suffit pas; il faut surtout connaître la situation sur le terrain, actualiser ses acquis, être vigilant et proactif pour que l'ÉVRAS soit efficace.»

Se protéger contre les MST

«Aujourd'hui, c'est toujours la direction de l'école qui mandate le PMS pour solliciter une animation ÉVRAS auprès d'un centre de planning familial. Si le PO est réticent, que ce soit de manière générale ou à l'égard d'une thématique particulière, le sujet ne sera pas abordé. Outre ces freins et la lenteur de cette procédure, il y a surtout un décalage visible entre le vécu des jeunes, leurs codes, les références culturelles et familiales, et la manière dont



l'ÉVRAS est envisagée. Dans l'école où je travaille, les animations ÉVRAS sont prévues en 3^e et 5^e secondaires, en fonction de l'âge des élèves. Mais en 1^{re} et 2^e année, nous avons plus de 200 jeunes qui ont plus de 14 ans, et dans notre classe de primo-arrivants, les élèves ont entre 13 et 18 ans... N'ont-ils pas, eux aussi, droit à une sensibilisation sur ces questions

de santé publique qui peuvent les aider à mieux se développer et aussi à se protéger notamment contre les IST/MST?»

Les problématiques qui sont propres aux élèves –hypersexualisation des jeunes filles roms par exemple, qu'on marie à 13 ou 14 ans, ou encore une homophobie revendiquée par de nom-

breux garçons de culture ou religion musulmane— ne sont pas vécues au jour le jour par les PMS. Cela est dû à la manière dont le système fonctionne: le personnel des PMS est volant, d'une école à l'autre. «*Chez nous, il y a une permanence deux demi-jours par semaine; c'est loin d'être suffisant.*»

«*À cela s'ajoutent les carences en termes de formation à l'ÉVRAS et d'actualisation des pratiques pour qu'elles collent davantage à l'actualité.*»

Volonté politique

Aujourd'hui, l'ÉVRAS se met toujours en place en fonction du bon vouloir des directions. Sans compter que les écoles ont plutôt tendance —pour des raisons communautaristes ou autres— à minorer les questions de sexualité qui posent problème. Celle des grossesses précoces, par exemple, est souvent passée sous silence alors que chaque année en FWB, près de 1 250 jeunes filles deviennent mères entre 16 et 19 ans. Sans compter la cinquantaine de (très) jeunes mamans qui ont entre 12 et 15 ans... «*Actuellement, soit on se contente d'animations ÉVRAS sporadiques, soit les processus mis en place restent peu efficaces malgré une évidente bonne volonté. Un exemple? Le vaccin contre le cancer du col de l'utérus est proposé gratuitement aux jeunes filles, mais au lieu qu'elles puissent en bénéficier via le PMS de leur école, elles doivent se rendre de l'autre côté de Bruxelles... au PMS de Woluwé!*»

Une volonté politique se manifeste cependant, comme en atteste la signature d'un protocole d'accord¹ en juin 2013 qui a donné mission aux centres

locaux de promotion de la santé de centraliser les ressources à destination des écoles. Pourquoi pas? Mais cela ne suffira pas à généraliser l'ÉVRAS ni à faire échec aux discriminations persistantes en matière d'information sur la sexualité.

Une formation généraliste ne suffit pas; il faut surtout connaître la situation sur le terrain, actualiser ses acquis, être vigilant et proactif.

De nombreux acteurs de terrain, à l'initiative du CAL et de la plateforme ÉVRAS, ont rendu publiques les mesures volontaristes qu'il est urgent de mettre en place². Au vu des lenteurs constatées dans cette généralisation de l'ÉVRAS qui fait consensus mais reste un vœu pieux, en voici une, très simple, qui ne semble pas du domaine de l'utopie. Pourquoi la FWB, en tant que pouvoir organisateur (PO), ne montrerait-elle pas l'exemple en organisant directement l'ÉVRAS dans ses écoles? Est-ce tellement problématique de demander à chaque établissement de signer, en parallèle avec les PMS, une convention avec un planning familial de référence? Cela éviterait le saupoudrage et sur le long terme, permettrait un travail en profondeur avec élèves et professeurs, afin de rencontrer les demandes et réalités particulières du public scolaire concerné, à toutes les étapes de son cursus...

La théorie du genre n'existe pas!

Ceux qui dénoncent «le genre et ses dérives» sont les mêmes que ceux qui refusent l'ÉVRAS à l'école, et ce n'est pas une coïncidence... Le concept a surgi dans la presse, dans la bouche de l'un-e ou de l'autre: la «théorie du genre» est un sous-marin des gays, lesbiennes, transgenres, féministes et autres suppôts d'une société qui pervertirait les âmes et les bambins. Et pourtant...

Les effets du patriarcat

Cette théorie dite du genre n'existe pas! En revanche, la notion de «genre» est un outil de mesure des inégalités utilisé en sciences humaines et en histoire en particulier. Il a vu le jour dans les années 70 en même temps que les mouvements féministes qui dénonçaient l'assignation sociale des femmes, l'entretien de stéréotypes qui enferment filles et garçons dans des rôles prédéterminés. Dans cette optique, l'Europe recommande depuis plusieurs décennies d'analyser les politiques et leurs effets en tenant compte de cet indicateur.

Mais de quoi parle-t-on exactement? Ni plus ni moins que de tenir compte, dans les législations, les entreprises, les lieux de vie comme les écoles, de l'existence de différences de traitement et des conséquences de celles-ci sur les conditions et la qualité de vie de nos semblables. En effet, analyser les faits sociaux sans oublier la dimension de «genre» a permis de mettre au jour des mécanismes qui, structurellement, reproduisent et renforcent les inégalités. Celles-ci ne sont pas seulement profes-

sionnelles et salariales; elles ont également un impact qu'on ne soupçonnait pas en termes de santé par exemple ou encore de fiscalité.

Le spectre du chaos

Ce qui dérange certains dans cet instrument d'analyse pertinent, c'est son efficacité à comprendre et quantifier les effets à long terme du patriarcat sur les publics minorisés dans ce système: les filles, les femmes, les homos, bi- et transsexuel-les.

Ce sont donc à la fois les revendications féministes et la remise en cause de la suprématie de l'hétérosexualité qui ont provoqué ce tollé de «bien-pensants» contre l'analyse de genre. Reconnait-on, en 2014, qu'un-e homosexuel-le n'est pas un déviant? Qu'il/elle a les mêmes droits, la même valeur en tant qu'être humain qu'un-e hétéro? Pour ces opposants, manifestement non! Au nom de quoi? De leur idéologie —souvent religieuse— alors qu'ils accusent précisément cet outil d'analyse sociale d'en être une à la solde des fossoyeurs de la «civilisation».

Agitant le spectre du chaos, les prophètes sont de retour et pointent les risques que font courir aux jeunes générations les soi-disant «partisans du genre»: ils vont dévoyer la société, encourager l'homosexualité quand ce n'est pas la pédophilie; en niant la différence des sexes, ces apprentis sorciers prépareraient un monde unisexe, indifférencié, où les clones remplaceraient les humains, un monde

1 Protocole d'accord entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS) en milieu scolaire

2 Priorités → Éthique et liberté → Éducation à la vie sexuelle et affective (ÉVAS) sur www.laicite.be.

sans repères, sans père(s) –voyez les reculades du cdH en Belgique sur le double nom–, un monde déstructuré, immoral, impie, un monde sans Dieu. Nous y voilà !

« Garçon manqué »

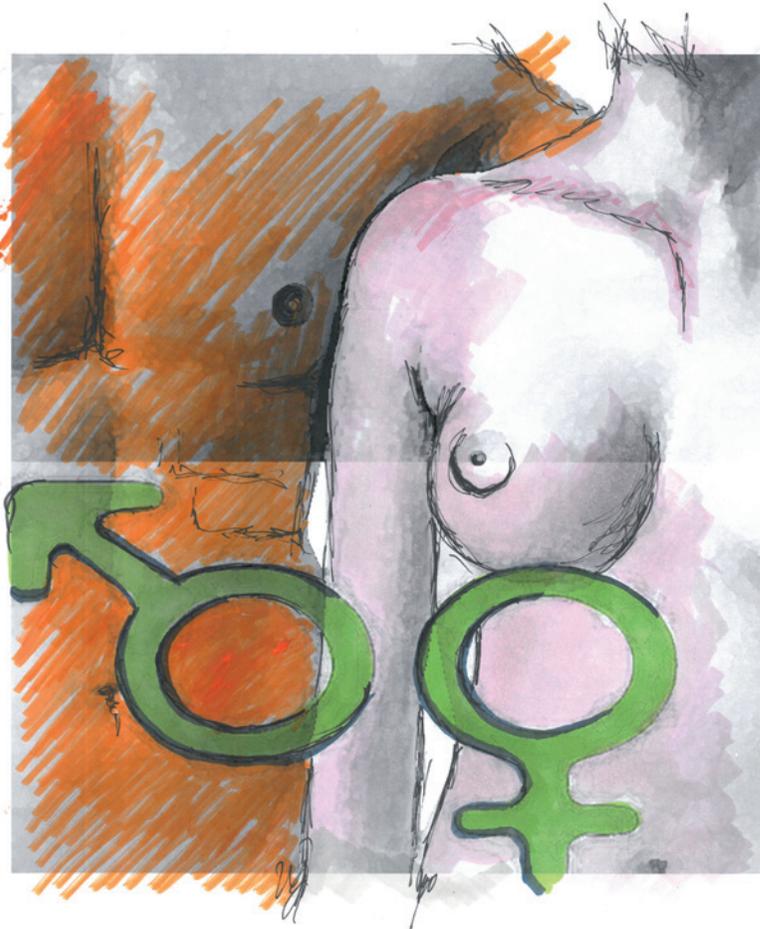
Le tabou aurait-il la vertu de nous en protéger ? N'entrons pas dans un débat sur la pédophilie et les ravages qu'elle a provoqué durant des siècles et jusqu'il y a peu, à cause du silence mortifère institutionnalisé, que ce soit au sein des familles ou de l'Église.

Prenons plutôt en compte le droit à une orientation non hétérosexuelle, aujourd'hui reconnu comme un droit universel. N'est-il pas temps d'ouvrir, dans ces microcosmes que sont les classes, à un apprentissage relationnel où il se fait spontanément, mais sans encadrement ? Est-ce parce qu'on fait semblant de ne pas le voir que la fille « un peu garçon manqué » ou le gamin dit « efféminé » n'est pas identifié comme tel, moqué, voire harcelé ?

L'assignation sociale au sexe qui nous déterminerait fait partie intégrante de notre construction sociale ; est-ce une raison pour feindre d'en ignorer les implications ? N'est-ce pas à l'école d'offrir aux jeunes générations une ouverture sur d'autres champs d'investigation que ceux prodigués par l'environnement social et familial ?

Taire les différentes orientations sexuelles ne les supprimera pas du champ social ! Feindre d'ignorer les discriminations n'améliorera pas la situation, sauf à maintenir des inégalités qui profitent aux dominants. Et ce sont bien eux qui s'offusquent, ce qui ne date pas d'hier.

Reprenons donc le flambeau et revendiquons encore et toujours : Égalité, Liberté, Laïcité ! À bas l'obscurantisme et vive l'école pour tous ! ✦



Un entretien de Frédéric Soumois avec Dominique Roynet

« Nous militons pour le droit à choisir de devenir mère »

Depuis début février, les manifestations se sont succédé dans toute l'Europe. Pour protester contre le projet de loi espagnol qui limite si étroitement la possibilité d'avortement que seuls 8% des femmes qui le font actuellement en auraient encore la possibilité.

Propos recueillis par Frédéric Soumois
Journaliste

L'avortement ne sera désormais plus un droit en Espagne, sauf en cas de « grave danger pour la vie et la santé physique et psychologique de la mère ». Un constat qui doit être motivé par écrit par deux médecins spécialistes de la pathologie dont souffre la patiente et posé avant la 22^e semaine du terme. En outre, ces spécialistes ne peuvent ni exercer dans le lieu où se déroulera l'avortement ni le pratiquer. Le second cas est celui où « la grossesse est le résultat d'un délit contre la liberté et l'intégrité sexuelle de la femme », pour autant qu'une plainte ait été déposée antérieurement à la police et que le délai de douze semaines n'ait pas été dépassé. Ce qui forcerait beaucoup de femmes à accoucher de l'enfant du viol. Enfin, pour les mineures de 16 et 17 ans, le consentement des parents ou des tuteurs légaux est à nouveau obligatoire. Un texte dont certains n'hésitent pas à affirmer qu'il dégage « l'odeur rance du fran-

quisme ». En février, des trains de la liberté, partis de plusieurs communautés autonomes, ont rallié Madrid pour manifester leur mécontentement au gouvernement. À l'étranger, des manifestations de soutien aux Espagnoles ont eu lieu à Londres, Paris, Bruxelles, Rome et Quito. Objectif : faire plier le gouvernement Rajoy. Mais jusqu'ici en vain.

Parmi les plus farouches opposants à ce projet, le docteur Dominique Roynet. Fondatrice du Groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant des avortements, qui regroupe les 22 centres francophones, elle fut l'élève de Willy Peers, l'homme qui passa trois semaines en prison pour avoir avoué plus de 200 avortements et dont le combat fut essentiel pour la dépénalisation en 1989. Elle partage sa vie entre Schaerbeek et un centre de planning à Rochefort, où elle est allée en 1992 pour permettre aux femmes



«d'avorter en toute sécurité et discrétion au lieu de devoir aller jusqu'à Bruxelles ou à Liège».

Espace de Libertés : Pensez-vous que ce droit obtenu après des décennies de combat serait aussi nettement menacé qu'en Espagne ?

Dominique Roynet : J'ai toujours pensé que tout est possible, même le pire.

Regardez la situation polonaise. Sous l'influence soviétique, le droit à l'avortement était inscrit dans la Constitution. Avec les frères Kaczyński, c'était fini. Et les femmes polonaises doivent de nouveau recourir à l'avortement clandestin, en courant tous les risques. Ou aller à l'étranger. Dans les années 70, il y avait un réseau qui envoyait des femmes belges se faire avorter en Pologne, elles partaient par le train de nuit et revenaient le jour suivant. Aujourd'hui, des Polonaises prennent des vols low-cost pour avorter en Belgique. Le recul qu'on vit en Espagne est donc possible partout. Même si en Belgique, le risque semble a priori moins écrasant. L'Église catholique n'est pas la même qu'en Espagne. On n'a pas

non plus la même droite aristocratique arrogante qu'en France. Nous avons heureusement l'extrême droite la plus bête d'Europe, mais tout peut changer. Au niveau européen, le PP rêve de donner un droit à l'embryon dès sa conception, ce qui bloquerait toute possibilité d'avortement. Ceux-là balayaient même les constats de l'OMS, qui prouvent pourtant que l'avortement médicalisé et légal sauve des vies de mères, pré-

serve la fertilité, diminue les mutilations des faiseuses d'ange.

On vous accuse parfois d'être le «lobby de l'avortement».

Nous militons pour le droit des femmes à choisir du moment de devenir mère. Cela suppose un accès le plus large possible à la contraception, mais aussi à de l'information adéquate. Notre époque est celle du politiquement correct, on ne fait plus de l'éducation sexuelle, mais de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. On enrobe tout dans une gangue de précautions. Mais il ne faut pas se cacher les défaites actuelles des combats pour le féminisme.

Il n'empêche, un avortement reste un échec...

Ne dites pas cela. Cela peut l'être, mais certaines femmes peuvent l'utiliser comme un système de planification des naissances. De manière surprenante, une partie des femmes que nous voyons sont des ultracatholiques qui n'utilisent que des moyens de contrôle, comme la méthode Ogino ou le coït interrompu, qui ne sont pas fiables. Pour elles, avorter, c'est un seul péché, tandis que pratiquer la contraception, c'est pécher tous les jours... Mais il y a aussi les autres, qui peuvent avoir recours à ce moyen pour 36 000 raisons. Pour certaines femmes venues de l'Est, où la contraception n'était pas bien adaptée, avec des hormones trop dosées et beaucoup d'effets secondaires, l'avortement était une solution courante. On peut être choqué, mais c'est une question

culturelle. Cessons de dire en permanence que l'avortement est un échec. Il faut déculpabiliser les femmes. Quand une femme a douze grossesses, quatre enfants et huit avortements, qui peut dire ce qui est bien ou mal ? C'est notre culture judéo-chrétienne qui vient poser un filtre là-dessus.

Vous connaissez le prix de la transgression, puisque vous avez été inculpée quatre fois pour des avortements pratiqués avant la dépénalisation ?

Je n'avais pas peur. Je savais que c'était une loi injuste. Il ne faut pas respecter une mauvaise loi. Jusqu'au XVII^e siècle, les femmes avortaient et c'était leur problème. Mais depuis, le politique, le religieux et les lobbys sont venus s'en mêler. C'est la droite et l'extrême droite qui viennent s'en mêler en tentant d'empêcher les femmes de disposer de leur corps et de décider au mieux si et quand elles veulent être mère. Parce que le leur interdire par la loi ou leur imposer la clandestinité, c'est affirmer un pouvoir sur elles. Je suis parfois très surprise de voir que la génération de jeunes adultes ne se lève pas pour défendre ce droit. Mais c'est logique, ils sont nés avec le droit à l'avortement et à la contraception. Ils n'imaginent pas qu'on puisse leur retirer d'un coup. Il faut leur expliquer que rien n'est jamais acquis et que certains veulent décider pour les femmes ce qu'elles doivent faire de leur ventre. Spécialement les intégristes religieux. Quand ils prennent le pouvoir, ils ferment les écoles et interdisent l'avortement, partout dans le monde. ✦

Avortement hors du Code pénal ? Un sujet qui fâche

Le long processus qui a abouti à la loi de dépénalisation de l'avortement sous certaines conditions est aujourd'hui connu ; ce qui l'est moins, ce sont les concessions qui ont été faites à l'époque pour que cette loi passe la rampe parlementaire et qui risque de nous revenir en boomerang !

Par Sylvie Lausberg
Centre d'Action Laïque

Parmi celles-ci l'inscription dans la loi de la notion de détresse que doit invoquer la femme qui a recours à l'avortement, et le renoncement à revendiquer une sortie de l'IVG du Code pénal, comme le crièrent pourtant 7 000 manifestant-e-s sur le pavé bruxellois en... 1979!

La notion de détresse

En France, en janvier dernier, l'Assemblée nationale a voté la suppression de la notion de détresse inscrite dans la loi Veil de 1975 et qualifiée désormais d'obsolète. En effet, la «*situation de détresse*» n'étant pas vérifiée, cette modification de la loi met «*en conformité le droit avec la réalité quotidienne de la pratique de l'avortement en France*».

En Belgique, cette notion de détresse serait-elle moins obsolète qu'en France ? Que recouvre-t-elle réellement ? À la lecture du document que doivent remplir les professionnels de la santé lors de l'entretien avec la femme

qui demande une IVG, force est de constater que les raisons invoquées pour justifier la demande relèvent plus de difficultés personnelles et/ou occasionnelles que d'un état d'«*angoisse causée par un sentiment d'abandon, d'impuissance, par une situation désespérée*», définition de la «*détresse*» sémantique.

En conséquence, en France, l'avortement consenti par la femme n'est pas un «*délit dépénalisé sous certaines conditions*»; c'est un acte médical encadré par le Code de la santé publique dans sa partie intitulée : «*Santé de la famille, de la mère et de l'enfant - Livre II : Interruption volontaire de grossesse*». Rien de tel chez nous, l'avortement n'est pas envisagé sous l'angle de la santé, mais sous celui de la «*morale publique*».

Avorter, un délit ?

En effet, en Belgique, l'avortement reste inscrit en tête du titre 7 du

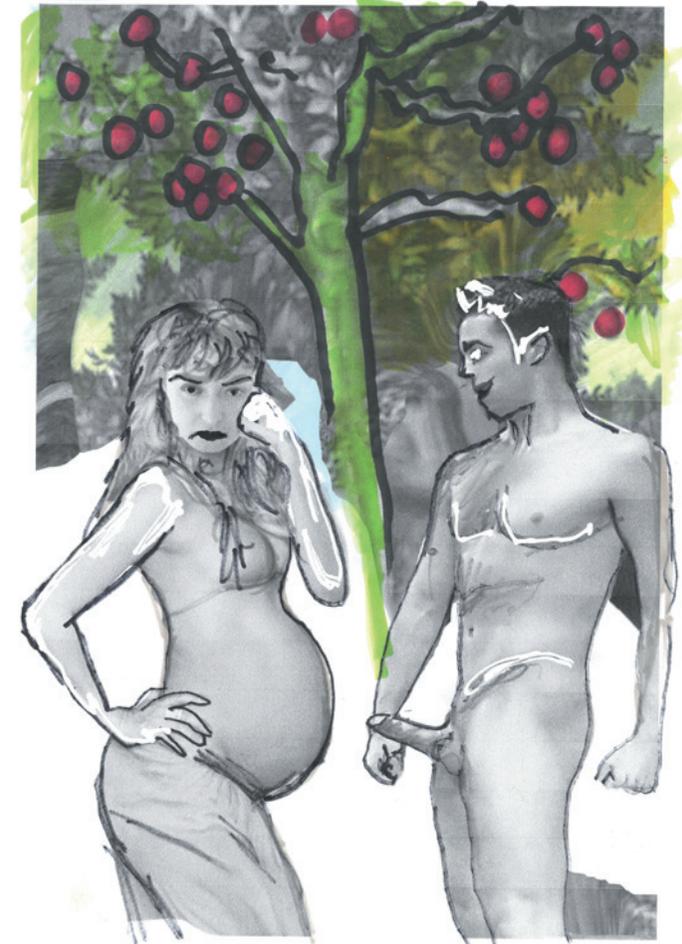
Code pénal intitulé «*Des crimes et des délits contre l'ordre des familles et contre la moralité publique*».

Au-delà de la morale, l'«*ordre des familles*» évolue lui aussi – pensons au divorce, au mariage entre personnes du même sexe, etc. Il subit donc depuis quelques décennies bien d'autres désordres que la planification familiale et le recours à l'IVG sans que cela provoque tant de vagues...

Il reste pourtant très difficile aujourd'hui de remettre sur le tapis l'idée de sortir l'avortement du Code pénal. Tentez le coup et les réactions ne se feront pas attendre :

- ✓ Que l'interruption volontaire de grossesse ne soit plus considérée comme un délit et l'on verrait les femmes faire n'importe quoi, avorter à tort et à travers ;
- ✓ Sans le délai fixé par la loi, les femmes pourraient décider d'avorter «*pour convenance personnelle*» et cela jusqu'à six mois ou plus de grossesse...

Entendre de telles arguties, et pas seulement dans la bouche d'intégristes religieux, surprend à chaque fois. Elles reposent sur la croyance bien ancrée que sans la tutelle d'un mari, d'un médecin sinon d'un prêtre, les femmes n'ont pas de sens commun. Cette logique est la même que celle qui soutient les attaques répétées aux droits récemment acquis par les femmes en Europe ; une logique de l'infériorité congénitale, de l'irresponsabilité féminine dont attesterait leur frivolité décervelée.



D'autres jouent la prudence : ne touchons pas à la loi ; elle fonctionne bien et l'avortement est facilement accessible en Belgique. Sans doute, et c'est tant mieux. Mais ne nous y trompons pas ; si la notion de détresse comme la dépénalisation partielle de l'avortement sont des concessions faites en son temps pour aboutir au vote de la loi, elles restent des gages donnés aux opposants, dont ils se serviront le moment venu. Au vu de l'évolution de la situation en Europe, il est à craindre que nous n'y soyons déjà. †

« La famille, ça s'éparpille... »

L'évolution de la famille suscite habituellement une incroyable ambivalence. Entre désir de changement et peur liée à la perte d'anciens repères. Cette ambivalence tient notamment, en partie, à sa fonction fondamentale de terreau au sein duquel tout être humain puise sa nourriture pour devenir et advenir.

Par Stéphanie Haxhe
Docteur en psychologie et maître de conférences - ULg

Ainsi, la plupart des gens vous diront qu'il est «*bien normal que la famille évolue avec son temps*» et, tout à la fois, regrettent que «*tant de choses se perdent*». En réalité, la famille évolue et reste stable. Et elle a besoin des deux. Tout comme une cellule du corps humain, la famille a besoin de contours, de frontières, suffisamment dessinés pour conserver sa forme et sa stabilité, mais aussi suffisamment perméables pour pouvoir échanger avec l'extérieur et assurer sa survie. Dès lors, la famille doit pouvoir évoluer au vu des changements de la société, tout en conservant des zones de stabilité.

Question de structure

La question de la structure fait beaucoup débat depuis quelques années. La multiplication des nouvelles formes familiales (post-divorce, recomposée, monoparentale, homoparentale)¹ ferait presque oublier que la structure familiale n'a en fait jamais été aussi simple que «papa, maman et moi». Depuis que le concept de famille nucléaire existe,

divers éléments contextuels, temporels mais aussi spécifiques à chaque famille, amènent les enfants à grandir avec un seul parent, à être élevé par une personne qui n'est pas le parent biologique, ou encore à être élevé par un groupe de femmes, ou un groupe d'hommes, sans que l'enfant ne soit intimement, et de façon quotidienne, connecté au parent de l'autre sexe durant la première partie de son enfance. Bien sûr, on ne peut pas nier que le phénomène augmente, et l'on se raccroche alors à la structure pour tenter de comprendre ou de mettre des balises.

Néanmoins, dès les débuts de la recherche sur les familles, voici une soixantaine d'années, les théoriciens ont souligné combien il est inutile de rechercher dans la structure si une famille est «dynamique» et propice au bon développement de l'enfant; il s'agit plutôt d'aller voir du côté de son organisation, de son fonctionnement et de son adaptabilité aux changements. Selon l'ensemble des auteurs, une famille montre sa capacité dynamique



en maintenant des repères tout en les adaptant selon les besoins de chaque membre dans le temps. Reste à savoir quels sont ces repères.

Un repère important est notamment celui des rôles. Selon John Byng-Hall

(1995), chaque système familial prévoit que certains rôles soient remplis en son sein, ce qu'il appelle le «script familial», qui est le scénario dans lequel chacun a un rôle précis à jouer. Le scénario familial désigne «*les attentes partagées par les membres autour de qui doit remplir quel*

¹ Salvatore D'Amore, *Les Nouvelles Familles*, Bruxelles, De Boeck, 2010.

La famille doit pouvoir évoluer au vu des changements de la société, tout en conservant des zones de stabilité.

rôle en quelle circonstance», autrement dit, qui fait quoi? Selon Byng-Hall, la répétition de rôles et de comportements donne à une famille une certaine prévisibilité, ce qui permet non seulement un sentiment de sécurité (repère fondamental), mais aussi un gain d'énergie. Une famille qui devrait réinventer tous les jours son mode de fonctionnement et ses règles s'épuiserait. Mais le scénario doit aussi rester souple, et permettre une part d'improvisation des membres, notamment dans le fait d'échanger des rôles, ou de redistribuer les rôles autrement selon les circonstances, tout en respectant certaines directives, en vue d'atteindre des objectifs familiaux. La création et l'improvisation sont possibles lorsque la famille se sent en sécurité.

La sécurité

Ceci amène à considérer que les «nouvelles» familles ont besoin, elles aussi, d'un minimum de sécurité afin d'innover. Pour certaines d'entre elles cependant, les assises paraissent difficiles à trouver, ces familles étant sujettes à un fréquent scepticisme. Ainsi, les pressions sociales et les attentes envers les nouvelles familles créent un climat peu propice à l'exploration. Il n'est pas facile pour elles de se lancer sur des voies différentes de

celles empruntées par les familles traditionnelles, par peur d'être sanctionnées ou blâmées pour un faux pas.

Ce regard social s'insinue au cœur même des familles et certains parents, bien qu'ils aient intérêt à le dissimuler, sont envahis par le doute, la culpabilité et la peur de ne pas être à la hauteur. Du coup, au lieu de prendre un porte-voix et de clamer leur aptitude à être parents, ils demandent implicitement ou explicitement à l'enfant d'en faire la démonstration. L'épanouissement de l'enfant est alors la meilleure preuve de leur compétence parentale. On voit dès lors comment la pression sociale exercée sur ces familles est susceptible de se répercuter sur les enfants, «chargés d'une mission». Et ceci se révèle d'autant plus fort si l'enfant se trouve en présence de parents fragilisés par une histoire de vie et en perte de repères, en demande implicite de réassurance. C'est alors l'enfant qui doit guider et rassurer le parent.

Ce type de contexte diminue le sentiment de sécurité d'une famille. Or, quelle que soit la forme de la famille, quelle que soit sa structure, la sécurité est un besoin de base pour chacun, et bien sûr pour les enfants en premier lieu. Sécurité affective, avant tout. Et, en résumant fortement, nous pourrions dire que le sentiment de sécurité affective dans une famille se développe lorsque :

- ✓ il y a une prise de soin collective. Chacun prend soin de l'autre et personne n'est négligé. Si un membre de la famille a besoin d'aide, il sait qu'il peut compter sur les autres pour recevoir du soutien;

- ✓ les besoins de l'enfant priment sur ceux de l'adulte. Les besoins de l'enfant, parce qu'il est naturellement dépendant, doivent constituer la priorité des soins et de l'attention des membres de la famille;
- ✓ chacun est à sa place et joue son propre rôle. On l'a vu, les rôles permettent une prévisibilité et donc une certaine sécurité. L'imprévisibilité est habituellement difficile à vivre pour un enfant : ne pas savoir qui s'occupera de lui le lendemain, ne pas savoir dans quel état physique ou émotionnel il va retrouver son parent, ne pas savoir s'il peut aimer et investir telle personne (le partenaire de son parent par exemple), ne pas savoir qui fait partie de son cercle familial ni pour combien de temps, etc.

Quelquefois, lorsque la demande de réassurance du parent est massive, on en arrive à une configuration inversée dans laquelle :

- ✓ au lieu d'une prise de soin collective, c'est l'enfant/les enfants qui prennent soin des parents,
- ✓ les besoins des adultes priment sur ceux des enfants,
- ✓ enfants et parents ne sont plus à la «bonne» place.

Cette configuration touche alors au phénomène de parentification, dans lequel l'enfant endosse la responsabilité relationnelle de mettre ses propres besoins entre parenthèses pour mieux s'occuper des besoins de son (ses) parent(s), devenant ainsi en quelque sorte «*le parent de son parent*»².

Mais cette configuration inversée n'est en rien liée à la structure. Elle ne le deviendra que sous l'influence de multiples facteurs, dont le regard et la pression sociale font partie. Aucun type de structure n'a, à lui seul, le pouvoir d'amener de la sécurité ou de l'insécurité au sein de la famille, pour cela il faut aller voir du côté de l'organisation trouvée au sein de cette structure.

Cap sur l'essentiel

Ainsi, le tout est de savoir où et comment on pose son regard. L'évolution est nécessaire à la survie, tout comme l'est la stabilité. Mais il s'agit d'être un peu plus précis sur les points de stabilité et les fondamentaux. Car le risque des stéréotypes, des amalgames et des idées préconçues n'est pas négligeable s'il atteint les familles, les parents et, par onde de choc, les enfants. L'enjeu est alors de savoir comment laisser les familles libres d'évoluer, d'inventer, de créer, tout en portant le regard sur les choses essentielles.

La sécurité, l'engagement de chacun à prendre soin de l'autre et de la relation, la priorité donnée aux besoins de l'enfant, la confiance dans les liens³, sont autant de bases nécessaires au bien-être de l'enfant, quelle que soit la structure entourant ces bases.

En fixant notre regard, suspicieux ou inquiet, sur les nouvelles familles, le risque est bien de les stresser et de les empêcher d'inventer de nouveaux modes de faire famille et d'être en lien. À vouloir faire le mieux, ferions-nous le pire? 🌱

² Stéphanie Haxhe, *L'enfant parentifié et sa famille*, Toulouse, Erès Relations, 2013.

³ Nous faisons ici référence aux travaux du thérapeute familial Yvan Boszormenyi-Nagy.

Le mouvement politique européen chrétien : votez Jésus ?

Le programme du mouvement politique européen chrétien (European Christian Political Movement, ECPM) a tenu congrès le 5 mars dernier à Bruxelles. Ce qui en ressort est inquiétant de plusieurs points de vue. L'accent mis sur le rôle de la religion est une menace pour la laïcité. Le programme européen dit par exemple que « l'histoire et les valeurs de l'Europe ne peuvent être séparées de la personne de Jésus-Christ ». La chrétienté est vue comme une source « nécessaire » du droit européen et le programme place la repentance et l'humilité comme des valeurs aussi bien politiques que religieuses.

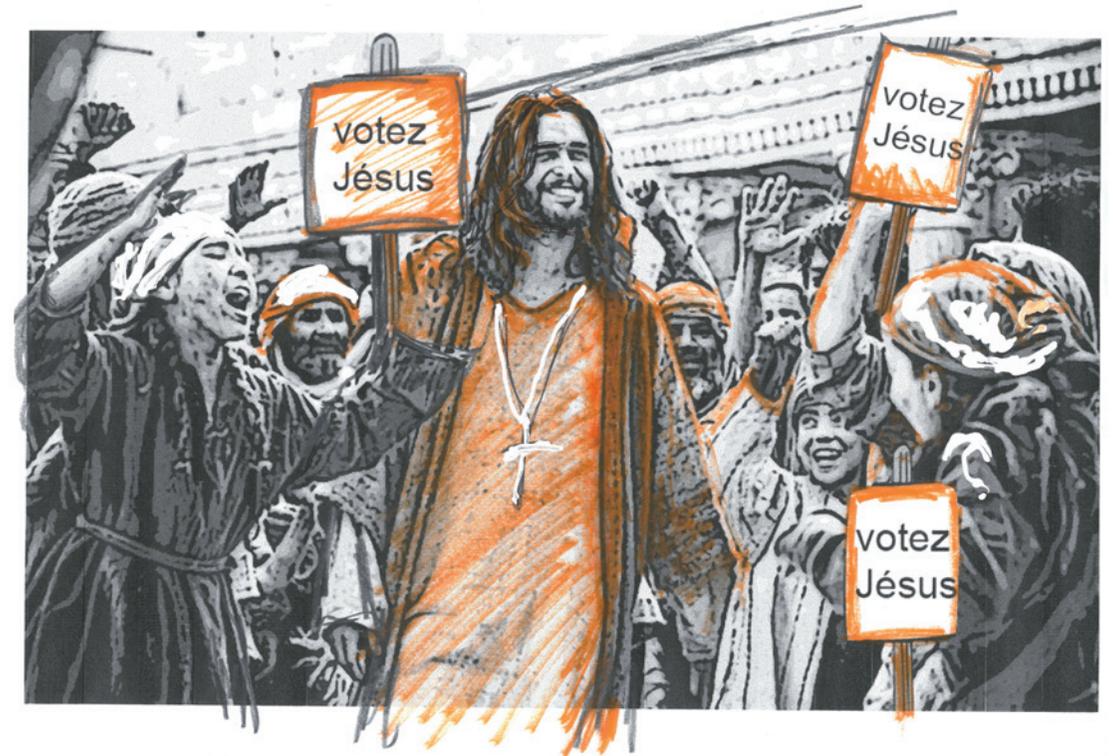
Par Aurélie Wielchuda
Centre d'Action Laïque

Paradoxalement, ces mêmes personnes qui critiquent la Charta promeuvent un régime où la loi serait basée sur des principes religieux. Le programme de l'ECPM proclame d'ailleurs le rejet du sécularisme.

Imposer le religieux aux projets de sociétés

Alors même qu'un sondage récent du Vatican affirme qu'une très large majorité des catholiques rejette les vues de l'Église sur la contraception et l'éducation sexuelle, l'ECPM demande à ce que les valeurs traditionnelles chrétiennes soient remises au centre du débat. Les candidats aux élections européennes se sont clairement engagés à protéger la vie « du moment de la conception à la mort naturelle », remettant ainsi en cause toutes les avancées de ces dernières années en matière d'avortement ou d'euthanasie.

Le manifeste de l'ECPM met également l'accent sur la famille, entendue uniquement comme étant basée sur le mariage entre un homme et une femme. Ce projet de société n'est pas seulement révélateur d'une vision démodée de la famille, il est aussi discriminant à l'égard de toutes les autres formes de familles : monoparentales, recomposées, homosexuelles qui représentent la majorité de la population. Il serait en effet contraire aux libertés les plus fondamentales des individus de leur imposer de quelle façon vivre et construire leur famille. L'ECPM est très actif sur le sujet et a réussi à rassembler plus de 750 000 signatures pour une pétition en Croatie demandant que le mariage soit défini comme l'union d'un homme et d'une femme exclusivement. Le candidat croate Ladislav Ilcic a parlé de son combat « contre les féministes et les homosexuels » [sic] lors de la pré-



sentation des candidats de l'ECPM aux élections européennes.

L'amour du prochain... dans le cadre des frontières légales

Alors que la religion chrétienne prône l'amour de son prochain, l'ECPM rappelle que cet amour ne saurait s'étendre trop au-delà des frontières étatiques. Le programme européen du mouvement demande une limitation des pouvoirs de l'Union européenne. Certains des membres allemands de l'ECPM font campagne pour qu'aucun sujet pouvant affecter le droit civil ne soit abordé au sein de l'Union européenne. Sont particulièrement visés les sujets de société. L'ECPM compte d'ailleurs parmi ses alliés plusieurs députés eurosceptiques au

sein du groupe des conservateurs et réformistes européens et demande dans son programme la protection de l'« identité nationale ».

Si l'ECPM demande une application stricte du principe de subsidiarité au nom de la souveraineté des États, il n'hésite pas à professer que la politique étrangère de l'Union européenne devrait être basée sur des valeurs chrétiennes et sur la défense quasiment exclusive des intérêts chrétiens. Le député européen Peter van Dalen a par exemple demandé dans une initiative du Parlement que les valeurs chrétiennes soient placées au cœur de la politique étrangère de l'UE ou que soient prises en compte les discriminations dont ont été victimes les chrétiens dans certains États nommément cités.

Le droit des femmes... à rester à la cuisine

À première vue, le programme de l'ECPM semble favorable aux femmes. La lutte contre la traite des êtres humains, et plus particulièrement contre la traite des femmes, est l'une des cinq priorités pour les candidats aux élections. Le vocabulaire utilisé n'est hélas pas exempt de sujets d'inquiétudes. La lutte n'est pas menée au nom de la liberté individuelle ou au nom du droit des femmes, mais parce que la traite d'êtres humains est contraire à des «relations saines». Il semble dangereux de vouloir définir dans un programme politique ce qui constitue une relation saine et ce qui la différencie d'une relation malsaine.

Si le programme de l'ECPM proclame qu'il est dû aux hommes et aux femmes un respect et un traitement égaux, il évite néanmoins judicieusement de parler d'égalité entre hommes et femmes en tant que telle. L'ECPM estime en effet que les hommes et les femmes sont complémentaires et qu'ils ont des responsabilités et des rôles différents à tenir dans la société.

La famille est vue comme une cellule où les individus prennent soin les uns des autres. Vu dans un sens chrétien traditionnel, il semble entendu que la femme, dans sa «complémentarité» est le membre qui s'occupera des ascendants et descendants. L'accent est mis sur l'importance de la cellule familiale qui doit être prioritaire face aux objectifs de carrière. Ce rôle sera d'autant plus important que le programme économique de l'ECPM se base sur

une politique ultralibérale qui laisse peu de place à l'État social. Comme l'a souligné le candidat roumain Victor Ciumac, l'ECPM souhaite une Europe de responsabilité fiscale, débarrassée de la «*soupe de l'État social*». Sans protection sociale des plus faibles, les chances des femmes de pouvoir juguler une carrière et une vie privée semblent minces. À l'heure actuelle, les femmes ne contribuent que pour 36% aux revenus des ménages. Toute politique allant dans le sens contraire aux droits des femmes serait dramatique pour leur indépendance économique.

Des liens inquiétants avec d'autres formations politiques

L'ECPM n'est pas un parti d'envergure au sein de l'Union européenne. Pourtant, ses membres au Parlement européen sont parmi les députés les plus actifs et ont une influence non négligeable sur certains sujets. Plus inquiétant, l'ECPM a réussi à bâtir des liens avec d'autres formations politiques comme la CSU, membre du gouvernement en Allemagne ou le KDNP, allié du Fidesz en Hongrie.

Ses différents mouvements forment ensemble un lobby catholique puissant et dangereux tant pour la séparation de l'Église et de l'État que pour l'avancée des droits de toute personne ne répondant pas aux normes de vie telles que définies par l'Église. ✠

Cellules souches : l'Union européenne donne priorité aux bioconservateurs

Atteindre des accords et des consensus universels dans les débats bioéthiques n'est pas évident, car ces débats sont complexes et dépendent de valeurs philosophiques, culturelles ou religieuses. Ainsi, les opinions sont largement divisées quant à l'utilisation des cellules souches embryonnaires, car certains prônent le début de la vie humaine dès la fécondation, alors que d'autres considèrent les premiers stades de développement comme un simple amas cellulaire¹.

Par Charles Susanne
Professeur à l'ULB et à la VUB

Une cellule «souche» a la capacité de se renouveler de nombreuses fois, mais aussi de se différencier en cellules spécialisées. Les cellules souches embryonnaires sont pluripotentes. Elles perdent de plus en plus cette pluripotentialité pendant le développement; toutefois des cellules souches, à potentialité limitée, continuent d'exister dans des tissus adultes. Par manipulation, on peut induire des cellules souches adultes à réacquies des potentialités de différenciation (cellules iPS, pour *induced pluripotent stem cells*, cellules souches pluripotentes induites). Elles peuvent être ensuite orientées vers de très nombreuses cellules composant le corps humain, comme des cellules neuronales et cardiaques. Dans la thérapie cellulaire, des tissus sont créés,

avec l'utilisation de cellules souches notamment; il s'agit donc d'une médecine régénérative avec remplacement des tissus endommagés. Cette thérapie pourrait être utilisée pratiquement pour tous les types tissulaires –peau, cœur, foie, cerveau, muscle, sang, etc.– offrant donc de multiples promesses thérapeutiques. Ces cellules souches peuvent également être utilisées pour étudier de nombreuses maladies et leurs médicaments. Devant la possibilité de médecine régénérative, une réserve s'impose pour le moment, à savoir le risque d'évolution cancéreuse des cellules iPS. Ces risques seraient moins élevés sur des cellules souches embryonnaires, ce qui impose donc de ne pas renoncer aux recherches sur ces cellules.

¹ Charles Susanne et Georges Sand, *Bioéthique : pour un progrès de l'humanité*, Arquennes, Memogrammes, 2012.

Définition dogmatique

Au niveau des recherches sur cellules souches embryonnaires, l'Union européenne était difficilement arrivée en 2006 à un compromis entre les pays pour qui ces recherches étaient inconcevables comme l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie et ceux favorables et sensibles à leurs applications potentielles comme la Belgique, la Suède et le Royaume-Uni: le compromis consista à subsidier des recherches sur cellules souches déjà existantes. C'est ce compromis qui est mis en danger par le lobbying religieux pour le financement des projets 2014-2020. L'Église catholique continue à refuser que certains projets européens de recherche soient subsidiés par des fonds européens sur de tels sujets. Ce

refus est basé sur une définition dogmatique de la vie humaine, sur base de laquelle l'Église s'oppose également à certaines méthodes de contraception, à l'avortement et à la fertilisation in vitro. Dans ces domaines, l'Église n'est plus suivie par une large partie de la société, et même par une partie substantielle des croyants eux-mêmes. Il serait temps que l'Union européenne comprenne que le respect de la vie et de la dignité humaine sont des concepts importants, en effet, mais que ces concepts ne sont plus liés à une doctrine religieuse.

La Cour européenne de justice a émis un arrêt controversé en octobre 2011, celui d'Oliver Brüstle vs Greenpeace, interdisant de breveter des recherches

sur embryons humains. La Cour se justifie en parlant de la défense de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine. Cet arrêt est controversé dans la mesure où il parle de personne humaine dès les tout premiers stades après la conception. En fait, ce ne sont que les «bioconservateurs» qui attribuent à ces quelques cellules la valeur d'une personne humaine.

L'Union européenne en reste à des débats largement dépassés sous l'influence des lobbies religieux, alors que l'Asie (Japon, Chine, Corée du Sud en particulier) et les USA font de la biotechnologie et de la génomique un axe de redéploiement de leurs économies. L'Europe se laisse «dribbler» sous la pression des milieux bioconservateurs.

Sacralité de la nature

Les nouvelles technosciences ne changent cependant pas le concept de dignité humaine. Ne reste-t-on pas humain avec l'utilisation de nouvelles techniques de procréation, de diagnostic préimplantatoire, d'utilisation de cellules souches, mais aussi demain de la thérapie génique? Sur quelles bases allez-vous vous opposer à des thérapies cellulaires ou géniques pour des enfants atteints de malformation congénitale? Les bioconservateurs affirment que ces techniques sont contraires à la sacralité de la nature. Comme Christian De Duve², admettons que «la nature n'est ni bonne ni mauvaise; elle est neutre» et admettons que notre génome «naturel» est loin d'être parfait. L'esprit de précaution ne peut devenir une forme de religiosité par raisonnement transcendant (version religieuse) ou par rai-

sonnement d'une sacralité de la nature (version écologiste).

L'Église catholique continue à refuser que certains projets européens de recherche soient subsidiés par des fonds européens sur de tels sujets. Ce refus est basé sur une définition dogmatique de la vie humaine.

Le problème n'est pas d'avoir trop de connaissances, mais d'en avoir trop peu, et de se heurter à des hostilités dogmatiques aux approches scientifiques de l'être humain. À ce niveau, la liberté de pensée est en danger en Europe. Le concept de dignité humaine ne peut être utilisé de manière dogmatique pour en déduire abusivement des interdictions à propos notamment de la recherche sur embryon, des cellules souches embryonnaires, de nos choix sur notre vie et notre mort. Les bioconservateurs retardent ainsi des avancées scientifiques pourtant prometteuses.

La biotechnologie est complexe et demande des informations neutres. Continuons donc à diffuser des informations correctes pour éviter les manipulations démagogiques et pour rester probes et libres. †

² Christian De Duve, *Génétique du péché originel*, Paris, Odile Jacob Sciences, 2010.



Votre corps m'intéresse...

La période actuelle voit une résurgence des enjeux éthiques à tous les niveaux de la gouvernance européenne, du national au supranational. Dans ces débats, les acteurs et références religieux tiennent une place inusitée, qui ne marquent pourtant pas un retour aux anciennes lignes de front Église/État ou progressistes/conservateurs.

Par François Foret
Professeur de science politique - ULB

Les questions éthiques englobent des problèmes très divers, mais ont trait fréquemment au statut de la personne humaine. De la naissance (contraception, avortement) à la mort (euthanasie) en passant par l'identité et la vie sexuelle (mariage, homosexualité, transgenre, reproduction) ou la connaissance et la médecine (recherche sur les cellules souche, brevets), ce qui est en jeu touche à la définition et au sens de la vie et de l'individu. Ces matières complexes interrogent les relations entre le biologique, le culturel, le social et le technologique. Bien d'autres problèmes connexes relèvent aussi du domaine éthique, mais nous nous concentrerons ici sur ceux qui tournent autour de la «bioéthique» au sens large.

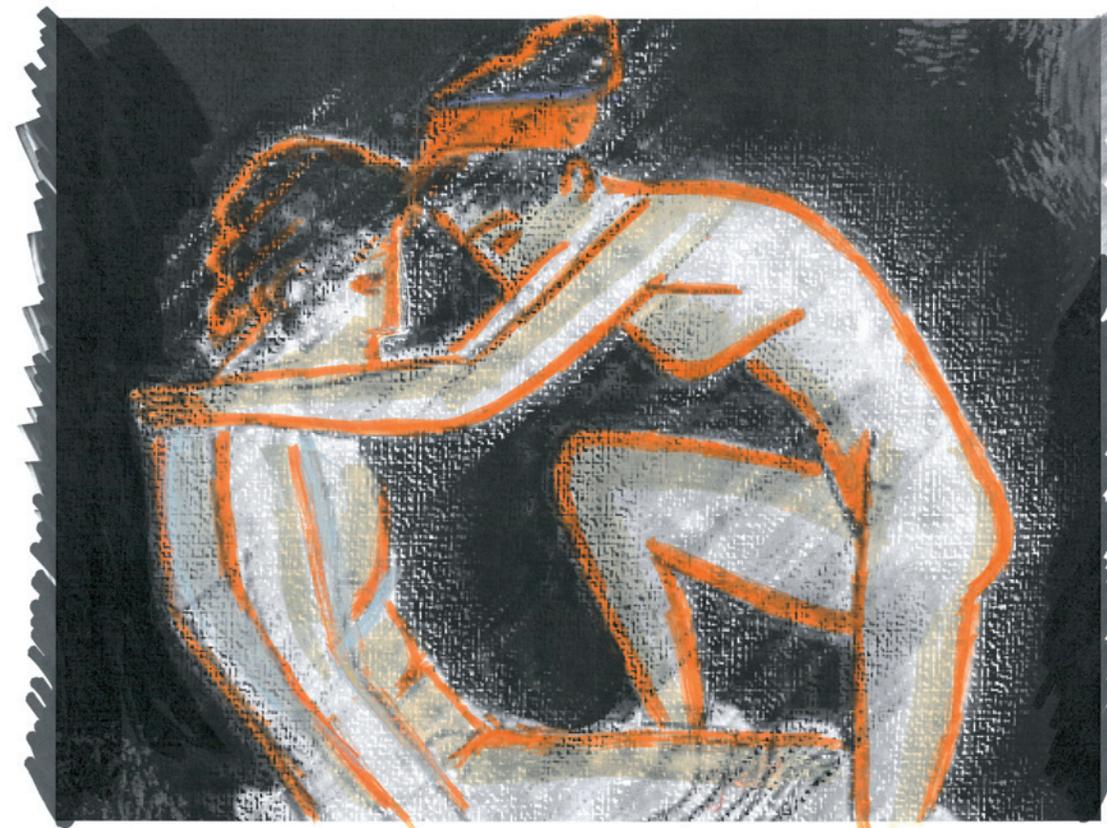
Diversité des débats et des fronts

Les étiquetages de ces enjeux sont eux-mêmes multiples, avec des connotations différentes. Parler de *morality politics* ou de *values politics* comme cela est courant aux États-Unis peut suggérer l'existence d'un domaine propre soumis à ses propres règles car impli-

quant des choix normatifs ultimes non réductibles à la raison publique traditionnelle. Rester dans le lexique des droits fondamentaux contribue au contraire à refuser la singularisation de ces controverses et à situer leur solution dans le domaine juridique. Il convient également de ne pas exagérer l'uniformité de ces enjeux et donc, de rester prudent au moment de penser un «front unique» traversant toutes ces batailles. Chaque dossier est inscrit dans une histoire particulière et relève de différentes politiques publiques. Certains débats ont une certaine ancienneté et ont vu se dessiner des clivages durables et relativement stables entre des coalitions d'acteurs, même si les rapports de force peuvent évoluer (par exemple l'avortement). D'autres sont encore beaucoup plus fluctuants au vu de leur caractère récent (les nanotechnologies et leur interaction avec le corps humain).

Le retour trompeur d'une politique bien en chair(e)

Les enjeux éthiques ont cependant ceci de commun qu'ils sont gouver-



nés par l'incertitude. Incertitude de leurs implications concrètes, du fait de l'évolution constante de la science qui repousse les limites de ce que l'on peut faire et creuse les interrogations sur ce que l'on ne devrait pas faire. Incertitude aussi sur les normes de régulation à appliquer. Il est devenu commun de parler du déclin des «grands récits» (idéologies, religions) qui offraient des grilles de lecture du réel sur lesquelles s'appuyer pour trancher. Dans les dernières décennies s'était ainsi développé le recours massif aux experts pour identifier la meilleure solution. La compétence technocratique, scientifique ou juridique se substituait à l'utopie ou au messianisme pour indiquer le che-

min, le *one best way* que devait suivre la décision politique. Mais voilà que l'on aborde des rivages inconnus où les données du problème échappent à la connaissance et à la prévision. Dès lors, le savant en blouse blanche ou le juge en robe se trouvent pareillement nus quand vient le moment de dire le bien, le juste, l'efficace, l'optimal ou le droit. Est-ce pour autant que revient l'heure du curé en soutane ou col romain (ou de l'imam, du pasteur, du rabbin... voire de l'humaniste)?

Il y a effectivement regain de visibilité du religieux, ce qui ne remet pas en cause la réalité d'une sécularisation qui se poursuit partout en Europe. Les représentants des grandes traditions

spirituelles sont conviés autour de la table pour éclairer une délibération publique à la recherche de repères. Toute analogie avec les positions d'autorité qu'ils pouvaient détenir dans le passé est cependant erronée. Ils sont sollicités à différents titres, en congruence avec les codes de légitimité dominants d'aujourd'hui: à titre d'«experts en humanité», du fait de leur longue expérience dans le «business des valeurs»; à titre de témoins voire de gardiens des traditions collectives, tant la religion a imprégné les cultures européennes; comme corps intermédiaires et représentants de la société civile (l'argument paradoxalement le plus fragile du fait du rétrécissement de la base sociale des Églises). Mais les règles du débat public s'imposent aux porte-parole des religions comme aux autres acteurs: pluralisme, relativisme, respect de l'autre... Cela ne signifie pas que ces règles sont toujours respectées. Certains entrepreneurs en valeurs peuvent parfois les enfreindre pour faire entendre leurs convictions dans toute leur vigueur. Ils risquent cependant de n'être écoutés que par ceux qui sont déjà convaincus.

Banalisation, fragmentation, résistance

Un signe de la relative banalisation des voix religieuses est qu'elles adoptent le plus souvent le langage politique à la mode. Elles se définissent comme des minorités qui revendiquent leur pleine reconnaissance et la protection des droits fondamentaux contre toute forme de discrimination. Certains groupes peuvent privilégier l'intégrité de leur message à la taille de

leur audience, mais ils se placent alors délibérément en marge du jeu politique. La caisse de résonance médiatique à l'affût de toute différence peut leur donner un écho amplifié, mais ils n'ont guère d'influence sur le cours des politiques publiques. N'est-ce pas ce qui s'est passé concernant le «mariage pour tous» en France? Lorsqu'il en va autrement, c'est que cela renvoie à des rapports de force réels au niveau sociétal, inscrits dans des ornières historiques et institutionnalisés dans le champ social et politique.

Certains entrepreneurs en valeurs peuvent parfois les enfreindre pour faire entendre leurs convictions dans toute leur vigueur.

Pour finir, il faut se méfier d'une perception trop généralisatrice des religions sur les enjeux éthiques. Sur ces sujets, la gamme des sensibilités est si diverse qu'elle défie toute catégorisation à grande échelle. Les divisions peuvent se faire selon les débats entre religieux et sécularistes, entre libéraux et conservateurs. Elles peuvent passer parfois entre confessions. Mais elles peuvent aussi séparer les croyants des hiérarchies religieuses¹. Nul doute que ces divisions traversent les institutions religieuses en leur sein. Comme d'ailleurs les communautés philosophiques... ✦

¹ Voir par exemple les gouffres entre fidèles et structures d'autorité mis en exergue par les récentes enquêtes de l'Église catholique sur la famille.



L'entretien de Jean Sloover avec Jean-Christophe Defraigne¹ (2^e partie)

Ni Dieu, ni César, ni tribun

Loin du « mainstream » néolibéral, les économistes « atterrés » dénoncent la tiers-mondisation de l'Europe...

Espace de Libertés poursuit ci-dessous l'interview de l'économiste belge Jean-Christophe Defraigne sur les grands enjeux des prochaines échéances électorales, européennes en particulier. Il nous explique pourquoi et comment les États membres ont progressivement tourné le dos aux avancées sociales réalisées après-guerre dans la foulée de la victoire alliée sur le nazisme. Et, ce faisant, nous rappelle avec Marx et la Première Internationale que « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »!

Espace de Libertés : Jean-Christophe Defraigne, vos travaux décrivent clairement les étapes « techniques » successives grâce auxquelles le capitalisme financier a progressivement vidé de sa substance les accords de Bretton Woods et du welfare state qu'il a toujours combattus. Mais pourquoi les responsables politiques ont-ils permis ces évolutions ?

Jean-Christophe Defraigne : Non seulement les États n'ignoraient pas ce qui était à l'œuvre, mais c'est au sein même des appareils d'État que ces changements ont été pensés. C'est le développement du marché londonien des euro-

dollars, puis des eurodevises qui a été le cheval de Troie grâce auquel les intérêts financiers ont pu, en 1976, enterrer définitivement le système monétaire de parités fixes. Le Royaume-Uni a donc laissé faire : il a accepté de voir son assiette fiscale s'éroder parce qu'un système de changes flottants permettait de revigorer la City. Ce sont d'ailleurs aussi les mêmes autorités londoniennes qui, pour mieux soutenir la finance, vont fixer les règles du jeu pour les comptes bancaires localisés dans les paradis fiscaux qui se développent alors aux îles Caïmans, dans les Anglo-normandes, etc. Côté américain, l'attitude est similaire. Richard Nixon voit bien que le dollar se déprécie et que les réserves d'or s'épuisent. Il sait parfaitement que Bretton Woods va s'effondrer, mais il laisse faire et proclame l'inconvertibilité du billet vert en 1971.

Comment expliquer cette passivité ?

Pour la comprendre, on ne peut pas faire l'économie d'une analyse de classes : nos États sont des États bourgeois. Leurs dirigeants, issus de milieux socioculturels où l'on est convaincu que seul le capitalisme fonctionne, sont tous ou presque, en



© Jenna Pope

Vox populi : des milliers d'Américains ont tout perdu à cause des turpitudes de la banque d'affaires Goldman Sachs.

connivence avec les groupes d'intérêts économiques et financiers. De nombreux acteurs politiques proviennent de l'entourage de la banque d'investissement américaine Goldman Sachs qui s'est rendue célèbre pour la fabrication et la vente de produits financiers à l'origine de la crise financière de 2008, ainsi que le trucage des comptes publics de la Grèce. Henry Paulson, secrétaire au Trésor de Georges Bush venait, lui aussi, de Goldman Sachs, ainsi que Mario Monti, ancien commissaire européen et ex-président du Conseil italien, et Mario Draghi, le président de la BCE, etc. Les socialistes ne font pas exception. Jérôme Cahuzac, qui a démissionné comme ministre du Budget du gouvernement Ayrault pour fraude fiscale,

est proche de grands dirigeants d'entreprises. C'est Pierre Berégovoy, lorsqu'il était ministre des Finances de François Mitterrand, qui lève en France les obstacles à la liberté des mouvements internationaux de capitaux. Lorsqu'elle arrive au pouvoir en 1979, Margaret Thatcher poursuit la libéralisation financière entamée depuis les années 60 et confirmée par son prédécesseur, le travailliste James Callaghan, etc. Aujourd'hui, rien n'a changé : avec David Cameron qui, lui aussi, vient d'un milieu bourgeois actif dans la finance, on peut s'attendre à toujours plus de dérégulation financière, plus de niches fiscales pour les riches. À telle enseigne que la Grande-Bretagne est en passe de devenir une authentique place off-shore...

¹ Jean-Christophe Defraigne, docteur en économie de l'Université libre de Bruxelles, spécialiste des questions européennes, enseigne dans diverses universités étrangères et belges, dont l'UCL et les Facultés Saint-Louis.



© Bibliothèque du Congrès

La signature, par Franklin D. Roosevelt, du Social Security Act le 14 août 1935, dans le cadre du New Deal, sous les auspices de la très influente Frances Perkins, secrétaire d'État au Travail.

Peut-on faire la même lecture de classes à la Commission européenne ?

La Commission européenne défend concrètement les intérêts des États membres les plus puissants. Composée de hauts fonctionnaires coupés des réalités sociales, elle est très influencée par la pensée économique dominante. Les agents de la direction générale des Affaires économiques et financières, Ecfm, notamment, sont formatés par les idées de l'école monétariste de Chicago et d'autres écoles néolibérales et ce, tout simplement, parce qu'ils ont été spécialement sélectionnés sur la base de ce critère. La Commission de Bruxelles a créé un grand marché unique des capitaux; elle a, à ce titre, assurément accéléré un processus

capitaliste général et elle produit toujours beaucoup de dispositifs dans ce sens. Néanmoins, les gouvernements nationaux restent ceux qui décident en dernier ressort. Par ailleurs, au sein de la Commission, certains ont de plus en plus conscience que l'austérité, cela ne marche pas et qu'il est indispensable de faire intervenir les pouvoirs publics pour relancer la machine économique.

Certains observateurs s'inquiètent actuellement du projet d'accord de partenariat transatlantique (APT), qui prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises. Ils craignent

que les exigences des multinationales prennent ainsi, sous peu, force de loi ?

S'il n'y a pas de mobilisation populaire, l'APT, s'il réussit –ce qui n'est pas sûr– ne fera que faciliter le processus de dérégulation qui se poursuivra avec ou sans lui. Concrètement, l'APT risque en effet de peser sur le débat qui a lieu en Europe sur la régulation du système économique et financier, et ce, en rendant son issue évidemment moins ambitieuse. Mais APT ou non, les gouvernements européens et le patronat tenteront d'imposer une accélération des privatisations et de la dérégulation du marché du travail qui frapperont les populations laborieuses en Europe et ce, indépendamment des États-Unis car cela correspond aux intérêts du capital pour dépasser les contradictions de la crise actuelle. Par ailleurs, l'APT pourrait aussi accélérer le climat de tension qui se développe entre les pays émergents, d'une part, et les États-Unis et l'Europe, d'autre part. La Chine, notamment, pourrait se sentir poussée dans les cordes, par exemple au niveau des normes. Une montée en force d'un affrontement *West against the Rest* qui fait un peu songer à la situation internationale qui, il y a cent ans, a précédé la guerre 14-18...

Y aurait-il néanmoins des perspectives qui permettent d'escompter enfin un changement de cap ?

Nous affrontons un problème de répartition des richesses, pas de création de richesses: le PIB par habitant est actuellement à un niveau comparable à celui de 2009. Pour sauver les banques,

l'État a transformé la dette privée en dette publique. Il ne me paraît pas acceptable que le système bancaire prête aux entreprises et aux particuliers à des taux substantiels, de l'argent qu'il obtient très bon marché auprès des banques centrales, et ce, sans qu'il soit soumis à la moindre contrainte nouvelle quant à ses activités spéculatives. Mais ce ne sera pas facile.

En France, le Collectif Roosevelt 2012 rassemblé autour de Pierre Larrouturnou laisse pourtant entendre qu'il suffirait de quelques réformes et d'un peu de volonté politique pour changer la donne ?

La référence faite par ce collectif à l'action de Franklin Roosevelt me paraît reposer sur une vision tronquée de l'histoire: ce n'est pas le New Deal qui a sorti les États-Unis de la crise de 1929, mais la Seconde Guerre mondiale. Plus exactement: leur passage accéléré à une économie de guerre dans laquelle l'État fédéral américain devient alors, par le biais de la planification, l'acteur majoritaire de l'activité industrielle. Les vraies avancées n'ont pas été, ne sont pas et ne seront jamais obtenues par un coup de baguette magique politique: elles le seront seulement par les travailleurs en lutte. En France, sous le Front populaire, ce n'est pas Léon Blum qui a permis la conclusion des accords de Matignon, mais l'arrêt des usines conjointement avec l'existence du modèle alternatif soviétique très populaire dans une partie de la classe ouvrière française à l'époque. 🌻

Redécouverte du Néant

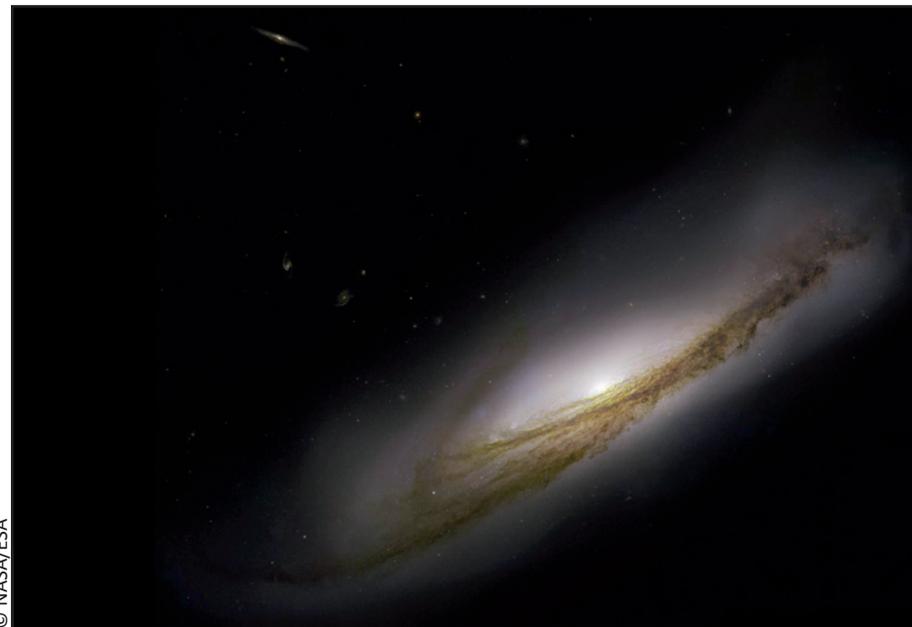
On continue de retrouver dans les bibliothèques des ouvrages oubliés, notamment parce qu'ils sentaient le soufre. Or l'athéisme a toujours senti le soufre.

Par Patrice Dartevelle

1 Luigi Manzini, *Le Néant*, traduction de l'italien d'Aurélia Morali Paris, Aux forges de Vulcain, 2013, coll. « Essais », 119 p. (la traduction proprement dite occupe les pages 31 à 63). Prix : +/- 10 euros.

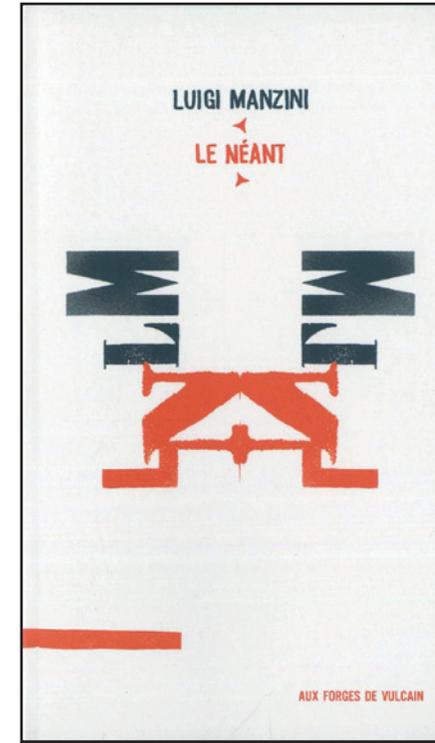
En 1995, un érudit retrouve un texte d'un libertin italien, Luigi Manzini (1604-1657), consacré au Néant, datant de 1634. Manzini est un personnage original. D'abord moine chez les Bénédictins, il se fait délier de ses vœux, devient docteur en théologie et puis premier nonce apostolique. Mais ses écrits ne sont nullement religieux et son discours sur le Néant fait de lui un catholique fort peu orthodoxe, si tant est qu'au fond de lui-même il soit bien catholique.

La traduction française de son texte vient de paraître¹. Il s'agit d'un discours prononcé devant les membres d'une académie vénitienne, l'Académie des inconnus. Celle-ci compte dans ses rangs des sceptiques notoires, voire des plus que sceptiques. Manzini revendique d'abord hautement le droit à l'innovation, à l'irrespect des autorités du passé (« *Les esprits de notre temps ont voulu que le berceau de leur hardiesse serve de cerceuil à l'autorité.* ») Et il passe



© NASA/ESA

La matière jaillit du néant... et Dieu, dans tout ça?



à l'acte immédiatement en déclarant qu'Aristote s'est trompé. Moyennant l'adaptation qu'en a faite Thomas d'Aquin, il est pourtant depuis le XIII^e siècle le fondement de la philosophie chrétienne.

C'est la raison qui doit l'emporter, continue Manzini : « *Les pommes d'or de l'arbre de la vérité ne sont pas gardées par le dragon de la déférence. Les difficultés se résolvent en faisant appel à la raison, et non à l'observance.* » Quant au sujet même du discours, le Néant, Manzini pose « *qu'aucune chose en dehors de Dieu n'est plus noble ni plus parfaite que le Néant* », ce qui est prudent mais non orthodoxe. Il déclare même que le Néant est plus universel que la toute-puissance, mais ajoute « *si elle ne s'étend qu'au possible* ».

Selon l'orateur, Dieu ne peut être créateur que s'il y a le Néant. Il assimile celui-ci à une matière, à partir de laquelle Dieu pourrait créer. Mais il met le Néant au-dessus du paradis qui lui est assujéti et de fil en aiguille, ou comme en un crescendo, Manzini en arrive à dire que « *le monde entier est pour ainsi dire fait par la nature instrument ou appareil pour les grandeurs du Néant* ».

Comme presque toujours à cette époque, Manzini ne nie jamais l'existence de Dieu. Conviction? Prudence? Jeu d'esprit de pure rhétorique? Avec un Néant au moins égalé à Dieu, on est bien dans le libertinage philosophique baroque qui, rapproché de surcroît avec les philosophes de Padoue, la ville la plus voisine, qui font le désespoir de l'Inquisition, donne le sentiment de la probabilité d'un athéisme voilé. ♣

Influence à peine voilée

L'international Football Association Board est l'instance qui veille à l'orthodoxie des règles du jeu à onze. Après 20 mois d'intense réflexion, elle a fini par céder aux pressions exercées par quelques pays musulmans: les femmes seront désormais autorisées à jouer au foot la tête enveloppée dans un voile pudique. Des modèles, qui tiennent davantage du bonnet de bain que du hijab (pas question de gaspiller ses chances pour la cause), ont déjà été présentés à la presse. Il va de soi que tout cela n'a rien à voir avec le fait que le Qatar soit propriétaire du Paris Saint-Germain, sponsor principal du FC Barcelone et organisateur de la Coupe du monde de 2022, ni que les Émirats soutiennent de leurs pétrodollars les clubs d'Arsenal et de Manchester City, pour ne pas mentionner l'Alliance sportive eupéenne qui joue la montée en deuxième division belge. (yk)



© francetvinfo.fr

Mgr Léonard « bleusé » ?

Les hasards de la vie font que l'on a rencontré dernièrement un ex-séminariste qui connut de très près Stéphane Bleus, l'escroc belge en fuite soupçonné d'avoir soutiré quelque cent millions d'euros à des épargnants. L'histoire de Bleus, explique l'homme, commence par un accident de voiture qui tue ses deux parents. Il est ensuite élevé par une marâtre qui lui rappelle sans cesse ses lointaines origines africaines: «*Du sang de porc coule*

dans tes veines. » À Louvain-la-Neuve, au début des années 90, on le retrouve d'abord en droit, puis en physique, puis au séminaire Saint-Paul. À chaque fois, il brille par son éloquence et plus encore son esbroufe. C'est un génie à l'entendre parler. Il ne décrochera aucun diplôme. Dès cette époque, il est très proche d'André-Mutien Léonard que notre témoin décrit dans une empathie permanente. Bleus est à la recherche d'absolu. Il pontifie autant qu'il crève de faim. Catholique tradi, illuminé, exalté, il se tourne vers les lefebvristes, ceux-là mêmes qui donnent la messe dans l'église Saint-Joseph, square Frère Orban, à Bruxelles. Parallèlement, il boursicote avec l'argent de ses connaissances. Tout cela, Mgr Léonard le savait au moment de charger Stéphane Bleus d'agrandir le séminaire du Chemin, à Limelette. *Perseverare diabolicum*, Monseigneur. (map)

Une affaire de famille

Dans la crise ukrainienne, chacun cherche à mettre le bon dieu de son côté. Vladimir Poutine n'a pas échappé à la tentation, lui qui promet l'Église russe orthodoxe et ses valeurs conservatrices comme la source de la conduite morale nationale. Sur le site Jolpress, l'historien Antoine Arjakovsky s'insurge du peu d'égard porté à l'Église orthodoxe ukrainienne: «*L'Église orthodoxe russe n'a [...] jamais accepté que l'évêque de Kiev dispose de sa propre autonomie. L'Ukraine est aujourd'hui religieusement vassale de la Russie. Or c'est paradoxal, parce qu'en réalité, c'est la Russie, ou plutôt*

la Moscovie au XVI^e siècle, qui a reçu son "baptême" des Ukrainiens. Et Antoine Arjakovsky de soutenir que «*la Russie, qui dit aujourd'hui être l'Église-mère, est en réalité l'Église-fille. C'est donc elle, à bien des égards, qui empêche non seulement l'Église ukrainienne d'être autonome, mais également l'Ukraine, parce qu'il y a quand même près de 25 millions d'orthodoxes en Ukraine, c'est la principale religion.*» Et toc... (map)

Il n'y a pire aveugle...

Le 5 février dernier, le Comité pour les droits de l'enfant des Nations unies accusait le Vatican de ne pas avoir reconnu la portée des crimes commis par les prêtres en matière de pédophilie durant la période 1995-2013. Pour vérifier la chose, l'hebdomadaire français *Goliath* a récemment mis le nez dans les affaires de mœurs examinées ces derniers temps par la justice hexagonale, affaires dans lesquelles des prêtres sont impliqués. Conclusion: à en croire l'hebdo, la France resterait aussi sourde aux cris des victimes que le fut la Belgique. Pour preuve, ce renvoi à un article du journal du Lot-et-Garonne *La Dépêche* où l'on apprend qu'un ancien aumônier d'un lycée de Pau est jugé pour deux viols qu'il aurait commis, en 1993, sur un jeune de 16 ans qui voulait entrer dans les ordres et dont il était l'accompagnateur spirituel. Déjà coupable d'autres faits du genre, l'accusé avait depuis été muté vers un autre diocèse où il s'était livré à ses penchants coupables, sans que l'Église songe à l'entourer ou à le mettre sur la touche. (map)

Fiat lux

Le chef de l'Église anglicane, l'archevêque de Canterbury Justin Welby, a adressé une lettre ouverte aux dirigeants du Nigeria et de l'Ouganda pour critiquer leurs législations réprimant l'homosexualité. «*L'homophobie est le fait des législations, mais d'abord des mentalités.*» «*Nous assurons les homosexuels qu'ils sont des enfants de Dieu, aimés et appréciés de Lui et méritant le meilleur de ce que nous pouvons leur offrir - l'attention pastorale et l'amitié.*», a-t-on pu lire alors que Justin Welby débutait à la fin janvier une tournée africaine. Sa lettre constitue une réponse à des demandes de clarification de la position de l'Église anglicane, qui regroupe 80 millions de fidèles dans le monde, sur de nouvelles lois pénalisant l'homosexualité votées dans plusieurs pays. (map)

Papa est curé, maman est nonne

«*Ton papa est prêtre, ta maman, religieuse.*» L'éditeur Kero qui publie *Le Droit d'aimer* d'Anne-Marie Mariani a su trouver la formule-choc pour promouvoir cet ouvrage qui, à entendre plusieurs prêtres, n'a fait qu'enfoncer des portes ouvertes. Car les prêtres seraient nombreux à vivre dans le péché, n'en déplaise à l'Église qui refuse toujours de revenir sur la question de leur célibat.

Le livre d'Anne-Marie Mariani est le récit d'une filiation. Un livre pour ouvrir les yeux de l'Église sur le sort de ces enfants nés de prêtres ou de religieuses. «*Laissez-leur le choix d'aimer, de se marier, d'avoir des enfants. L'Église n'en sera pas diminuée.*», lance l'auteur. Faisant la recension de cet ouvrage, *Le Soir* s'est fait fort de trouver un prêtre ardennais qui vit en concubinage, sans guère s'en cacher. Plus largement, pour reprendre les mots de notre ex-séminariste (cfr. la brève sur Stéphane Bleus), «*ce genre de situation est la règle, que les prêtres soient hétéros ou homos. Tout cela baigne dans une hypocrisie que l'Église a pratiquement institutionnalisée.*» Amen. (map)

prendre un job «au cas où, comme dit ma femme») et fait même partie des London...
 Mais le fameux gang des grands joueurs...
 ...ment vu dé...

2005 qui autorise les salles de jeux à laisser quiconque muni d'une pièce d'identité jouer immédiatement (il fallait auparavant vingt-quatre heures pour devenir membre et jouer - période dite du «commitment» qui permettait d'éviter l'entrée

Les responsabilités internationales

Comment vivre avec ses miroirs

74 Discours politiquement incorrect à la nation

76 Nass Belgica, une expo avant d'être une mémoire

78 Quand l'art debout met le génocide à genoux!

Un entretien avec David Murgia

Discours politiquement incorrect à la nation

Chefs d'entreprise, politiciens, syndicalistes, bien-pensants, bourgeois, croyants... Dans « Discours à la nation », le dernier spectacle de l'acteur-dramaturge italien Ascanio Celestini, tout le monde en prend pour son grade à grands coups d'histoires drôlement caustiques et de satire poétique. Rencontre avec l'acteur David Murgia qui donne corps, voix et verve à cette magistrale pièce de théâtre-récit.

Propos recueillis par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

Espace de Libertés : Pour nos lecteurs qui ne l'ont pas encore vu, pouvez-vous résumer *Discours à la nation* en quelques mots ?

David Murgia : À travers les mots décomplexés du pouvoir, les récits de quelques citoyens et les discours d'aspirants-tyrans, Ascanio Celestini désosse les mécanismes qui régissent un petit pays dans lequel il pleut continuellement. C'est par le point de vue de la classe dominante qu'on observe des réalités étrangement comparables à celles de nos « démocraties » modernes.

Ascanio Celestini a écrit cette pièce pour que vous l'interprétiez. Dans quelles circonstances vous êtes-vous rencontrés ?

Discours à la Nation est un projet de spectacle qu'Ascanio a d'abord travaillé avec moi, pour la langue française, puis qu'il a mis sur pied en Italie,

où il l'interprète lui-même. C'est grâce à Jean-Louis Colinet, directeur du Festival de Liège et du Théâtre national que nous nous sommes rencontrés, Ascanio et moi, à Rome. Nous avons mené là-bas plusieurs phases exploratoires, comme dans un laboratoire, avant de finaliser cette version du spectacle le 18 janvier 2013 à Liège. Le travail d'Ascanio, je le connais depuis que je suis un tout jeune créateur. Je ne peux toujours pas mesurer la richesse que m'a apportée le travail avec lui.

Voir le monde en crise avec les yeux de Celestini – ce monde qui ne cesse d'entériner la lutte des classes, surfe sur la vague populiste, piétine la solidarité et la justice sociale – en le dénonçant par le rire, c'est salutaire ?

Observer le monde en compagnie de la lucidité d'Ascanio Celestini, c'est l'observer avec calme et humilité. C'est s'empêcher de hurler des mots mal

ventilés. C'est transformer un constat immonde en une colère froide, contrôlée. Une colère créatrice.

Interpréter du Celestini, c'est épouser son engagement civique et politique. Selon vous, les combats à mener en Italie et en Belgique sont identiques ?

Il est difficile de décrire précisément les formes de l'engagement civique et politique d'Ascanio. Ce que j'épouse plus certainement, ce sont ses histoires. Elles nous offrent la possibilité d'investir une nouvelle interprétation du monde, le temps d'un spectacle. En dehors de la poésie et de la fiction, Ascanio se positionne. Son engagement civique lui appartient. Il est dirigé vers des luttes précises, proches de lui. Mon engagement à moi se construit ici. L'histoire

de l'Italie et celle de la Belgique sont difficilement comparables. Ça ne nous empêche pas pour autant d'apercevoir ici comme là-bas, en période de crise, des mécanismes de déshumanisations, de stigmatisations, de précarisations, de dominations, un comportement raciste banalisé, un ultralibéralisme ravageur, une extrême droite prête à se réveiller, une vague populiste...

Ce « petit pays où il pleut beaucoup » ne pourrait-il pas, en fin de compte, se situer n'importe où dans le monde ?

C'est un pays où les contradictions entre la classe dominante et la classe dominée sont fortes. Je pense en effet qu'il peut être facile de le comparer à une multitude de nations du monde occidental. ✦



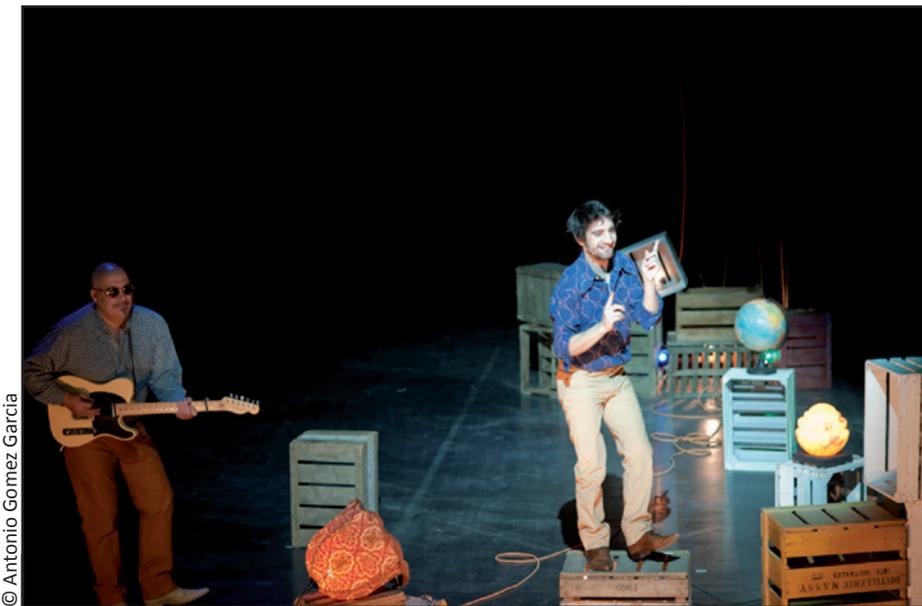
« Discours à la nation » d'Ascanio Celestini

Adaptation française: Patrick Bebi
Interprétation: David Murgia
Mise en scène: Ascanio Celestini
Coproducteur: Festival de Liège et Théâtre National

Du 29 au 30 avril au Théâtre le Manège (Mons)

Du 7 au 9 mai au Théâtre royal de Namur

Du 15 au 23 mai à L'Ancre (Charleroi)



© Antonio Gomez Garcia

Au milieu d'un tas de caissettes en bois, David Murgia donne vie avec férocité et un plaisir visible à ces « puissants » dont le discours, débarrassé de son vernis de respectabilité, se pare d'un grotesque aussi comique qu'effrayant.

Nass Belgica, une expo avant d'être une mémoire

Qu'écrire encore sur «Nass Belgica»? L'exposition sur les 50 ans de l'immigration marocaine en Belgique charrie son lot d'analyses, de témoignages, de reportages. Que dire de plus? Peut-être parler de l'expo, tout simplement?

Par Olivier Bailly
Journaliste

Première chose à signaler: c'est une exposition d'art contemporain. Intéressé ou non par l'immigration marocaine, chaque visiteur peut y trouver son compte. Même si elle a plus fait couler d'encre dans les pages «société» que «culture», *Nass Belgica* ne s'apparente pas à un livre d'histoire fastidieux, poussiéreux, revendicatif et mélancolique relatant un exode souffert pendant des générations. L'exposition regorge de couleurs, de créations, d'œuvres audacieuses et d'interrogations. Ce qui n'est pas la moindre des qualités.

Dès l'entrée, une vidéo de Mounir Fatmi donne le ton. Des passants sont interpellés (à Paris) avec cette question: «Qui sont les autres?» Tout au long du parcours, par vidéo, sérigraphie, son, photos, installation, des artistes scrutent les identités multiples, la place de la femme, celle de l'islam. Parfois avec humour et légèreté comme Mehdi-Georges Lahlou. Ces artistes ne sont pas tous issus de l'immigration marocaine, ne sont pas tous résidents en Belgique. Preuve que

l'exposition ne se cantonne pas dans une approche académique de l'immigration marocaine de Belgique, qu'elle ouvre le champ à l'universalité des thématiques provoquées par l'exode.

Deux œuvres occupent une place centrale dans l'exposition. *Harragas* est une mosaïque de neuf écrans qui disparaissent progressivement. Sur chacun d'eux, des films pris avec des téléphones portables. Sur ces films, la traversée illégale de la Méditerranée, tentée surtout par des hommes. Beaucoup de sourires, quelques visages serrés, une dernière image volée du Maroc avant de partir.

Migration A to Z est un montage de cartes postales du couple Bliunis (vivant à New York mais venant de Biélorussie et Moldavie). Un vaste panneau présente des cartes postales de différents pays classées par ordre alphabétique. Des phrases de sites officiels ou de services d'immigration barrent ces images d'Épinal, confrontant la réalité fantasmée au parcours à affronter.

De l'humour et des regrets

Par le biais de la photographie, Lalla Essaidi et Mehdi-Georges Lahlou interrogent la place de la femme et de la religion. Si la première opte pour un mélange d'imaginaires, croisant la femme du harem et le voile noyés dans la calligraphie –art réservé à la gente masculine– Lahlou préfère, lui, l'autoportrait burlesque, jouant sur sa double identité, se multipliant avec les ingrédients culinaires du tajine sur la tête.

Il n'y a pas de choc des civilisations, il n'y a que le choc des ignorances.

Quelques regrets aussi dans Nass Belgica. Un montage vidéo compile la contribution des enfants d'immigrés au cinéma et au théâtre. Le visiteur glisse ailleurs. Dans la mémoire. Fallait-il placer cet inventaire dans un parcours de créations artistiques? La scénographie est parfois inconfortable avec peu de recul pour admirer les photos d'Herman Bertiau ou des témoignages vidéos inaudibles.

Pans de mémoire

Une deuxième partie d'exposition remplit la fonction de mémoire et de témoignages d'époque. Des documents écrits retracent l'appel urgent à l'immigration marocaine (amorcée bien avant 1964) jusqu'au nauséabond Nols appelant à «juguler l'invasion». Des vidéos d'époque permettent de nous arracher



Lalla Essaidi, *Les femmes du Maroc: Outdoor gossip*, 2008.

de 2014 pour mieux comprendre les différentes réalités de «l'accueil» en Belgique. Datant 1968, un reportage de la VRT (BRT à l'époque) interroge une tenancière de bar qui a affiché à sa porte «entrée interdite aux étrangers». À l'aise derrière sa pompe à bière et sous son chignon, elle assure que «personnellement, je n'ai rien contre eux, mais ils attirent des ennuis». À la fin de l'interview, le journaliste lui demande: – Avez-vous eu déjà des problèmes? – Non.

L'exposition «Nass Belgica» est jalonnée de phrases apposées entre les œuvres. L'une d'elles est de Tahar Ben Jelloun: «Il n'y a pas de choc des civilisations, il n'y a que le choc des ignorances.»



«Nass Belgica – L'immigration marocaine en Belgique»

Jusqu'au 27 avril 2014 au Botanique (Bruxelles), puis du 15 juin au 15 septembre 2014 à la Cité Miroir (Liège).

Attention aux jours d'ouverture pour le Botanique, mais à noter que l'expo est ouverte jusqu'à 20 heures, ce qui nous change de toutes ces salles qui ferment dès qu'on sort du bureau.

www.nassbelgica.be

Quand l'art debout met le génocide à genoux!

Le Collectif des Hommes debout rend hommage aux victimes du génocide des Tutsi au moyen de peintures majestueuses et d'autres événements artistiques mêlant dessins, lumières, mots et musiques. Un projet aussi militant qu'esthétisant!

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Si l'appellation d'«artiste engagé» n'était pas utilisée à tort et à travers, au point de se voir trop souvent vidée de sa substance, sûr qu'il en serait, Bruce Clarke, né de parents sud-africains mais exilés à Londres en raison de leur militantisme anti-apartheid. Des géniteurs dont il a hérité ces gènes qui le démangent et donnent tendance à monter aux barricades. Car c'est naturellement que ce creuset familial impliqué l'a poussé à mélanger l'art

et l'engagement. «*Chez moi, la création plastique a toujours été inséparable d'un militantisme politique*», confirme-t-il. Son travail habituel, figuratif sans l'être trop, composé de collages à base de photos et de papiers déchirés, jonglant avec le blanc, le noir et les nuances de brun, suggère plus qu'il ne dévoile. Ici et là, des mots échappés d'un journal, d'une affiche, d'un magazine, des phrases à demi effacées par la couleur qui stimulent l'imagina-

«*Les Hommes debout*», les femmes et les enfants aussi. Tentative de réparation symbolique envers les morts à l'usage des vivants - Bozar, Bruxelles, le 25 janvier dernier.



© Bruce Clarke

Chez moi, la création plastique a toujours été inséparable d'un militantisme politique.

tion et incitent les gens «à s'intéresser à quelque chose qui va les laisser frustrés s'ils n'utilisent ni leur imagination ni leur capacité d'indignation. Je considère que développer des œuvres d'art fait partie des moyens de résistance actifs contre toutes les formes d'injustice, de violence et de discrimination», poursuit-il. Et le fait que mes créations soient recherchées et valorisées aujourd'hui ne me calme pas. Bien au contraire, finalement. L'art existe pour déranger, mettre le doigt là où ça fait mal!»

Debout les vivants!

Aujourd'hui vendues entre 3 000 et 10 000 euros, les créations de Bruce Clarke sont par conséquent présentes dans les plus grandes collections, mais cela ne l'empêche pas de s'impliquer sur le terrain, notamment au Rwanda où, depuis la fin des années 90, il a créé dans la banlieue de Kigali un mémorial du génocide baptisé «Le jardin de la mémoire». Après être devenu l'une des figures majeures du mouvement anti-apartheid en France, s'être engagé pour les clandestins dans plusieurs endroits du globe, il effectue aussi un reportage photographique au Rwanda quelques semaines après le génocide.

Suite naturelle de ce projet: ses «Hommes debout», son idée la plus ambitieuse à ce jour car elle multiplie les formes d'art et d'expression. Mon-

tée avec l'aide de sept autres artistes, elle rend hommage aux victimes de l'extermination des Tutsi en 1994. Principalement au moyen de peintures d'hommes, de femmes, d'enfants, debout. Des fresques majestueuses et dignes, plus grandes que nature. Mais Clarke ne se limite pas à cet unique moyen d'expression... Car il s'agit d'une véritable création multimédia, qui peut prendre vie selon trois techniques. Tout d'abord la peinture murale, à même les façades, destinée principalement aux sites de massacre et aux lieux de mémoire au Rwanda afin de pérenniser le souvenir de ce qui s'est tramé à l'endroit même. Ensuite, l'impression ou la peinture sur des bâches géantes permettant des expositions temporaires et une circulation en divers lieux importants (les Nations unies à New York et Genève, ou l'Esplanade des droits de l'homme à Paris). Troisième aspect: la possibilité de projections lumineuses éphémères et solennelles des «Hommes debout», principalement lors des cérémonies de commémorations nocturnes au Rwanda et ailleurs dans le monde.

La force de cette œuvre artistique et mémorielle vient surtout du fait qu'elle a été reproduite dans de nombreux sites aux quatre coins du monde. «*J'aurais préféré élaborer un projet pour sensibiliser les populations et éviter que l'impensable se produise*», confesse Clarke. «*La réussite d'un projet n'en aurait été que plus belle si elle avait empêché les choses plutôt que de rendre hommage aux victimes. Mais, à défaut, nous nous mobilisons pour crier «Plus jamais ça!»*. C'est déjà très important en soi. Et, à l'avenir, je compte bien m'investir dans une série d'autres causes.»



Du 7 au 14 avril sur la Grand-Place de Bruxelles ainsi que sur la place de la Gare et au Marché aux Herbes à Mons;
Du 29 mars au 14 avril à la Maison communale de Saint-Gilles;
Du 10 avril au 14 mai à la Cité Miroir à Liège;
Du 29 avril au 19 mai sur la place Saint-Lambert à Liège.

www.uprightmen.org

Désir d'humour dure toute la vie...

Par Nadine Monteyne-Dupont
Professeur de philosophie morale – Ville de Bruxelles



1960. Pour nous aider à faire le deuil de ma grand-mère, mon père embarque la famille à Paris. J'ai 7 ans, de la plateforme de l'autobus je découvre avec passion la Ville Lumière. Sur les quais Rive gauche, mon père s'arrête à un kiosque à journaux, achète le premier numéro d'*Hara Kiri*, *Journal bête et méchant*. La couverture aigüise ma curiosité et la recommandation paternelle l'attise: «*Ce n'est pas une lecture pour ton âge, tu ne comprendrais pas*»... Mais à la maison, convaincus de la valeur d'une éducation vers l'autonomie, mes parents conseillent, dialoguent sans tout interdire et dans la bibliothèque les «*enfers*» ne sont pas sous clef. Mon apprentissage du monde s'imprègne, pour ne plus s'en départir, de l'esprit critique et libertaire des dessins satiriques de *Mad Magazine*¹, du *Canard enchaîné*, de la revue *Bizarre*, des aventures de l'agent double Zorbec le Gras dans le feuilleton radiophonique de Pierre Dac *Bons baisers de partout*, de la moulinette de l'humour des *Raisins verts* du pataphysicien Jean-Christophe Averty, du nonsense des Marx Brothers, de l'humour noir des contes anthumes d'Alphonse Allais.

Le mètre étalon de l'humour libre, transgressif, anticonventionnel est la mesure de mon rire et j'ai grandi, mûri, avec la conviction que l'on pouvait rire de tout avec élégance ou grossièreté pour autant que la lettre et l'esprit soient convoqués.

François Cavanna, fondateur d'*Hara Kiri* avec Georges Bernier, alias le Professeur Choron, Pierre Desproges, Pierre Dac, manient en maîtres les fleurets de la syntaxe et de la sémantique. Est-ce l'appauvrissement de la langue qui est à l'origine de la moralisation exacerbée et frileuse d'une société contemporaine qui convoque et censure à tour de bras des règles dont elle ne comprend plus les codes d'accès? Ou la tentation identitaire de Narcisse, rejeton de l'ultralibéralisme gavé de son reflet dans le miroir des réseaux sociaux, qui pense et tire plus vite que son ombre sur tout ce qui ne pense pas comme lui?

L'humour, être au monde de l'homme libre, nous en apprend davantage sur lui et sur la société qui lui est contemporaine que bon nombre d'études. Pouls de l'humanité, il en règle l'homéostasie par sa capacité de résistance à l'inertie, la barbarie, la décadence, la bêtise.

L'héritage de François Cavanna, décédé ce 29 janvier, est cet humour «*coup de poing dans la gueule*» qui nous ébranle et nous mobilise. Le rire est le désir de l'humanité de l'homme, pas son otage.

«*What, me worry?*», dit dans un sourire béat Alfred E. Neuman, le personnage emblématique de *Mad Magazine* dans les années 60... *Yes, indeed!* 🌹



¹ *Mad*, magazine satirique américain qui caricature la culture pop, créé par l'éditeur William Gaines et le rédacteur et auteur Harvey Kurtzman, en 1952. Le sous-titre initial était *Humor in a jugular vein* (et dans une de ses deux versions françaises successives: *Humour dingue pour les dingues et demi-dingues*).

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

**Funérailles civiles
de toutes classes et crémation**

Chaussée d'Alseberg 19 - 1060 Bruxelles
Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier



Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Créations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crémationniste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Annonces

Musique, ciné, livres, conférences... les bonnes énergies

Les prochaines formations de la LEEP asbl en Enfance et éducation

L'abc des émotions de l'enfant

Des pistes pour comprendre, des pistes pour agir
Place Rouppe, 29 - 1000 BXL
Les 24, 25 mai et le 15 juin 2014 de 10h00 à 17h00

**Aider les enfants à développer une bonne
estime d'eux-mêmes**
Place Rouppe, 29 - 1000 BXL
Les 12, 13 et 15 mai 2014 de 9h30 à 16h30

**Aider les ados à développer une bonne
estime d'eux-mêmes**
Place Rouppe, 29 - 1000 BXL
Les 22 et 23 septembre 2014 de 9h30 à 16h30

**Enfants et adolescents au comportement
problématique**
Comprendre, prévenir, réagir
LEEP rue de la Fontaine, 2 - 1000 BXL
Les 13 et 20 juin 2014 de 9h30 à 16h30

**Aider les enfants en école de devoirs sans
faire les devoirs à leur place**
Place Rouppe, 29 - 1000 BXL
Les 9 et 16 mai 2014 de 9h30 à 16h30

Observer un groupe d'enfant

Un outil pour mieux interagir
Place Rouppe, 29 - 1000 BXL
Les 17 et 18 mai 2014 de 10h00 à 17h00

Comment canaliser l'énergie des enfants ?
Place Rouppe, 29 - 1000 BXL
Les 3 et 10 octobre 2014 de 9h30 à 16h30

Pour nous contacter :
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
Rue de la Fontaine 2 - 1000 Bruxelles
Secteur formation : 02/511.25.87
formation@ligue-enseignement.be
www.ligue-enseignement.be



Programme et inscriptions en ligne sur notre site www.ligue-enseignement.be
Commandez la version papier du Cahier des formations au 02/511.25.87 (gratuit)
Des conseils ou des informations supplémentaires ? Contactezouri Godscail au
02/511.25.87



ESPACE de Libertés

Éditrice responsable :

Éliane Deproost

Rédacteur en chef :

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoyne

Dessins :

Stéphanie Pareit

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Kliemo

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique : 20€, Étranger : 32€
par virement au compte du CAL :
IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : espace@laicite.net

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique -
Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la
Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de
la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses
qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données person-
nelles et les faire rectifier.



La Pensée et les Hommes

À la radio

Tous les samedis sur la Première vers 19h05 (ou 22h30)



À la télévision

SAMEDI 19 AVRIL 10h30 sur la UNE	MERCREDI 23 AVRIL 18h55 sur la TROIS
--	--

Entretien de Jean Cornil avec Caroline Fourest
Une coproduction du CAL et du CLAV

MARDI 22 AVRIL Fin de soirée sur la UNE	MERCREDI 28 AVRIL 18h55 sur la TROIS
---	--

Monsieur Optimiste
Une enfance bruxelloise
Alain Berenboom et Jacques Lemaire

DIMANCHE 27 AVRIL 9h20 sur la UNE	SAMEDI 3 MAI 10h30 sur la UNE
	MERCREDI 7 MAI 18h55 sur la TROIS

Quelle place pour l'islam dans un monde pluriel?
L'endogamie dans les religions et particulièrement dans
l'islam.
Maria Christodoulou, Chemsî Cheref-Khan et
Jacques Lemaire

MARDI 6 MAI Fin de soirée sur la UNE	LUNDI 12 MAI 18h55 sur la TROIS
--	---

Je fus prêtre, je suis athée
L'athée n'est pas un nihiliste.
Noël Rixhon et Jacques Lemaire

DIMANCHE 11 MAI 9h20 sur la UNE	SAMEDI 17 MAI 10h30 sur la UNE
	MERCREDI 21 MAI 18h55 sur la TROIS

Aspect de la poésie contemporaine
Pour inviter à lire les poètes d'aujourd'hui.
Yves Namur, Gabriel Ringlet et Jacques Lemaire

THEATRE DE POCHE

DIRECTION OLIVIER COYETTE

LE VOYAGE D'ALICE EN SUISSE DE LUKAS BÄRFUSS

DU 22 AVRIL AU 17 MAI
2014 À 20H30

MISE EN SCÈNE **ROLAND MAHAUDEN**

ASSISTANT À LA MISE EN SCÈNE GREGORY PRAET
TRADUCTION DE HÉLÈNE MAULER ET RENÉ ZAHND

AVEC **OLIVIER COYETTE, JOHN DOBRYNINE
JULIE SOMMERVOGEL, NICOLE VALBERG
STÉPHANIE VAN VYVE**

SCÉNOGRAPHIE **OLIVIER WIAME** LUMIÈRES **XAVIER LAUWERS**
SON **MARC DOUTREPONT** COSTUMES **Françoise VAN THIENEN**

DÈS 16 ANS

L'ARCHE ÉDITEUR EST ÉDITEUR ET AGENT THÉÂTRAL DU TEXTE. REPRÉSENTÉ WWW.ARCHE-ÉDITEUR.COM
UNE COPRODUCTION DU THÉÂTRE DE POCHE DE BRUXELLES ET DU THÉÂTRE DE L'ANCRE

BOIS DE LA CAMBRE, 1A, CHEMIN DU GYMNASE, 1000 BRUXELLES
RÉSERVATIONS : 02/649.17.27 OU RESERVATION@POCHE.BE WWW.POCHE.BE

AVEC L'AIDE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES - SERVICE THÉÂTRE

lamontagne
Soyez curieux.

horizon

moustique

Verdier

Articul 27

46
46

100% WIRELESS

SMartbe

LE DÉPARTEMENT
DE BRUXELLES
DE LA RÉGION

CS

L'ANCRE